

**RAPPORT  
DU COMITÉ DE L'INFORMATION**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-CINQUIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 21 (A/45/21)



**NATIONS UNIES**

New York, 1990

**Best Copy Available**

## **NOTE**

**Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.**

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 5	1
II. QUESTIONS D'ORGANISATION .....	6 - 15	3
A. Ouverture de la session .....	6	3
B. Souhaits de bienvenue .....	7	3
C. Election du Bureau .....	8	3
D. Organisation des travaux du Comité .....	9 - 15	3
E. Questions diverses .....	16	5
III. QUESTIONS DE FOND .....	17 - 73	6
A. Promotion de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information .....	18 - 31	6
B. Poursuite de l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication		
C. Evaluation et suivi des efforts et des progrès du système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications .....	32 - 73	9
IV. RECOMMANDATIONS DU COMITE A L'ASSEMBLEE GENERALE, A SA QUARANTE-CINQUIEME SESSION .....	74 - 78	17

ANNEXES

I. Déclaration faite par le Président du Comité de l'information à l'ouverture de la douzième session .....	17
II. Allocution de la Secrétaire générale adjointe à l'information .....	27

## I. INTRODUCTION

1. A sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale a décidé de reconduire le Comité chargé de l'examen des politiques et des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, créé en application de la résolution 33/115 C du 18 décembre 1978, désigné sous le nom de Comité de l'information, et de porter la composition du Comité de 41 à 66 membres. Dans sa résolution 34/182 du 18 décembre 1979, l'Assemblée générale priait le Comité de l'information :

"a) De poursuivre l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;

b) D'évaluer et de suivre les efforts déployés et les progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications;

c) De promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, et de faire des recommandations sur ce sujet à l'Assemblée générale;"

et priait le Comité et le Secrétaire général de présenter un rapport à l'Assemblée lors de sa trente-cinquième session.

2. A sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale a notamment exprimé sa satisfaction des travaux du Comité de l'information, approuvé le rapport du Comité ainsi que les recommandations de son groupe de travail *ad hoc* 1/, réaffirmé le mandat qu'elle avait confié au Comité de l'information dans sa résolution 34/182 et décidé de porter de 66 à 67 le nombre des membres du Comité de l'information (résolution 35/201 du 15 décembre 1980). Le Comité de l'information a décidé à sa session d'organisation de 1980 que le principe de la rotation géographique s'appliquerait à tous les membres de son bureau qui seraient élus pour un mandat de deux ans.

3. De sa trente-sixième session à sa quarante-troisième session, l'Assemblée générale a de nouveau exprimé sa satisfaction des travaux du Comité de l'information, approuvé les rapports du Comité 2/ et ses recommandations et réaffirmé le mandat qu'elle avait confié au Comité dans sa résolution 34/182 (résolutions 36/149 B, 37/94 B, 38/82 B, 39/98, 40/164 A, 41/68 A, 42/162 et 43/60 A). A sa quarante-quatrième session, l'Assemblée a pris acte du rapport du Comité de l'information, confirmé le mandat qu'elle avait confié au Comité dans sa résolution 34/182 et prié le Comité de lui rendre compte à sa quarante-cinquième session (résolution 44/50 du 8 décembre 1989).

4. A sa trente-neuvième session, l'Assemblée générale a nommé deux nouveaux membres du Comité, à savoir la Chine et le Mexique; à sa quarante et unième session, l'Assemblée a nommé Malte membre du Comité; à sa quarante-troisième session, elle a nommé la Hongrie, l'Irlande et le Zimbabwe membres du Comité et, à sa quarante-quatrième session, elle a nommé le Népal membre du Comité, portant ainsi à 74 le total des membres.

5. Le Comité est composé des Etats Membres suivants :

Algérie	Ghana	République arabe syrienne
Allemagne, République fédérale d'	Grèce	République démocratique allemande
Argentine	Guatemala	République socialiste soviétique d'Ukraine
Bangladesh	Guinée	République-Unie de Tanzanie
Belgique	Guyana	Roumanie
Bénin	Hongrie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Bésil	Inde	Singapour
Bulgarie	Indonésie	Somalie
Burundi	Irlande	Soudan
Chili	Italie	Sri Lanka
Chine	Japon	Togo
Chypre	Jordanie	Trinité-et-Tobago
Colombie	Kenya	Tunisie
Congo	Liban	Turquie
Costa Rica	Malte	Union des Républiques socialistes soviétiques
Côte d'Ivoire	Maroc	Venezuela
Cuba	Mexique	Viet Nam
Danemark	Mongolie	Yémen
Egypte	Népal	Yougoslavie
El Salvador	Niger	Zaïre
Ecuateur	Nigeria	Zimbabwe
Espagne	Pakistan	
Etats-Unis d'Amérique	Pays-Bas	
Ethiopie	Pérou	
Finlande	Philippines	
France	Pologne	
	Portugal	

## II. QUESTIONS D'ORGANISATION

### A. Ouverture de la session

6. La douzième session du Comité a été convoquée au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 5 avril 1990. Le Président et la Secrétaire générale adjointe à l'information ont fait des déclarations liminaires (voir annexes I et II).

### B. Souhaits de bienvenue

7. Le Comité a souhaité la bienvenue au représentant du Népal, nouveau membre du Comité.

### C. Election du Bureau

8. Le Comité a élu par acclamation M. Alexandre N. Boutsko (République socialiste soviétique d'Ukraine), dont la candidature avait été présentée par le représentant de la République démocratique allemande, vice-président du Comité pour la partie du mandat restant à courir de M. Gerhard Haensel (République démocratique allemande) qui avait démissionné, soit jusqu'à la fin de 1990.

### D. Organisation des travaux du Comité

9. Le Comité a adopté, sans opposition, l'ordre du jour et le programme de travail ci-après :

1. Ouverture de la session.
2. Souhaits de bienvenue.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Election du bureau.
5. Questions de fond :
  - a) Promotion de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information;
  - b) Poursuite de l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;
  - c) Evaluation et suivi des efforts et des progrès du système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications.
6. Questions diverses.

10. La douzième session du Comité de l'information s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 5 avril au 2 mai 1990.

11. Pour l'examen du point 5 de l'ordre du jour, le Comité était saisi des documents ci-après :

a) Rapport du Secrétaire général sur les activités du Département de l'information 3/, soumis conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 4 de la section II de sa résolution 44/50, du 8 décembre 1989.

b) Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information concernant la politique et les pratiques de l'apartheid 4/, soumis conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans la recommandation 2) e) du paragraphe 1 de la section II de sa résolution 44/50;

c) Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information concernant la situation au Moyen-Orient et la question de Palestine 5/, soumis conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans la recommandation 2) g) du paragraphe 1 de la section II de sa résolution 44/50;

d) Projet de plan à moyen terme pour la période 1992-1997. Grand programme VIII - Information, Programme 38 - Information. Ce document est présenté pour examen par le Comité, conformément aux dispositions du règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation;

e) Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation de l'assistance technique nécessaire aux stations de radiodiffusion des Etats Membres qui émettent en direction de l'Afrique du Sud ou sont disposés à le faire (A/44/698) et rapport du Secrétaire général sur une étude de l'intérêt existant et potentiel pour la diffusion des programmes radiophoniques anti-apartheid des Nations Unies et de leur audience dans certaines agglomérations sud-africaines (A/45/162). Ces deux rapports sont soumis conformément aux demandes formulées par l'Assemblée générale aux alinéas b) et c) du paragraphe 1 de sa résolution 43/50 H du 5 décembre 1988.

12. Les Etats Membres ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : Afghanistan, Angola, Australie, Autriche, Barbade, Bhoutan, Bolivie, Burkina Faso, Canada, Djibouti, Gabon, Iran (République islamique d'), Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Suède, Tchécoslovaquie, Uruguay et Zambie. Les représentants de la République de Corée, du Saint-Siège et de la Suisse ont également participé à la session en qualité d'observateurs.

13. Les représentants des institutions spécialisées ci-après étaient présents : Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco).

14. Les représentants de la Ligue des Etats arabes et de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies étaient également présents.

15. Le Comité de l'information a décidé de constituer un groupe de travail et de poursuivre les consultations officieuses avec les porte-parole des groupes régionaux et de la Chine.

#### E. Questions diverses

16. Le Président a informé le Comité que la Jamaïque, la République islamique d'Iran, la Tchécoslovaquie et l'Uruguay avaient demandé à devenir membres du Comité. Le Comité, appuyant cette demande, a décidé de recommander à l'Assemblée générale de porter à 78 le nombre des membres du Comité de l'information, qui est actuellement de 74 et de présenter la candidature de la Jamaïque, de la République islamique d'Iran, de la Tchécoslovaquie et de l'Uruguay à l'Assemblée générale pour approbation (voir par. 76, projets de décision I et II).

### III. QUESTIONS DE FOND

17. Au cours du débat général, des déclarations ont été faites par les Etats membres du Comité ci-après, ou en leur nom : Algérie, Argentine, Bangladesh, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Cuba, Egypte, Equateur, Ethiopie, Finlande (au nom des pays nordiques), Inde, Indonésie, Irlande (au nom des Etats membres de la Communauté économique européenne), Japon, Kenya, Népal, Nigéria, Pakistan, Philippines, Pologne, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats), Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Viet Nam, Yougoslavie et Zimbabwe. L'observateur de la Tchécoslovaquie a également fait une déclaration.

A. Promotion de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information

18. En abordant la question d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, de nombreuses délégations se sont félicitées de l'évolution positive qu'avait connue le monde au cours de l'année écoulée, évolution qui avait profondément transformé la situation internationale et créé des conditions propices à l'élargissement du dialogue et à une meilleure compréhension ainsi qu'au renforcement de la coopération internationale. De nombreux représentants ont noté le lien important qui existait entre la libre circulation de l'information et les événements historiques qui s'étaient déroulés à l'échelle nationale comme internationale. On a exprimé l'espoir que ce climat politique favorable aiderait à améliorer la situation en matière d'information et de communication et qu'en même temps, l'information et la communication contribueraient de plus en plus à modeler les relations et la coopération internationales dans un monde interdépendant.

19. De l'avis de la plupart des délégations, l'esprit des temps trouvait sa meilleure expression dans le fait que l'Unesco avait adopté par consensus, à sa vingt-cinquième Conférence générale tenue en novembre 1989 à Paris, une nouvelle stratégie de la "Communication au service de l'humanité" fondée sur la liberté de l'information et la coopération internationale. De nombreuses délégations ont déclaré appuyer la stratégie, qui soulignait la nécessité d'encourager la libre circulation de l'information au niveau international comme national, de promouvoir une diffusion élargie et mieux équilibrée de l'information sans aucun obstacle à la liberté d'expression, ainsi que de développer tous les moyens appropriés pour renforcer les capacités de communication des pays en développement afin d'accroître leur participation au processus de la communication. D'aucuns ont estimé que les réalisations de la Conférence générale constituaient un effort équilibré pour répondre à l'appel lancé en faveur d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication et aux préoccupations concernant la liberté de l'information.

20. De nombreux représentants ont exprimé l'espoir que l'amélioration de l'atmosphère internationale, qui se reflétait à la fois dans la percée réussie par l'Unesco à sa vingt-cinquième Conférence générale et les progrès réalisés par l'Assemblée générale à sa quarante-quatrième session, inspirerait le Comité dans l'action qu'il mène pour aboutir à un accord sur les questions non encore réglées touchant une approche commune.

21. De nombreuses délégations ont affirmé leur attachement aux principes fondamentaux de la liberté de l'information. Elles ont souligné que la liberté de l'information était un droit fondamental de l'homme et la pierre de touche de tous les droits et libertés de l'homme, et que le droit d'avoir et d'exprimer une opinion était fondamental pour le développement d'une société juste et démocratique. Le fait que la liberté de l'information exigeait que ceux qui jouissaient de ses privilèges aient la volonté et le pouvoir de ne pas en abuser, de rechercher les faits sans préjugés et de répandre les informations sans intention malveillante, comme l'avait stipulé l'Assemblée générale dans sa résolution 59 (I) du 14 décembre 1946, a aussi été souligné par certaines délégations. Quelques délégations ont également estimé qu'en assurant la libre diffusion de l'information et le libre accès à celle-ci, il convenait de respecter la souveraineté des Etats, leurs valeurs sociales et leurs traditions culturelles.

22. Un représentant, prenant la parole au nom de plusieurs autres, a regretté que malgré l'évolution positive récente, la liberté de l'information fût trop souvent violée. Condamnant les violations de la liberté de la presse où qu'elles se produisent, il a rendu hommage aux 71 journalistes qui avaient péri en 1989 dans l'exercice de leur profession.

23. Un représentant, se référant à des émissions de télévision provenant d'un autre pays, a dit que ces émissions violaient à la fois la souveraineté de son pays et les décisions du Comité international d'enregistrement des fréquences de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Les experts de son pays brouillaient donc ces émissions. Ce représentant a souligné qu'une circulation réellement libre de l'information nécessitait un échange d'informations accepté d'un commun accord dans les deux sens. Un autre représentant, soulignant l'intégrité de ces émissions, a déclaré que leur seul objectif était de fournir des informations qui n'étaient pas disponibles autrement et qu'elles n'interféraient pas avec les émissions de la télévision nationale. Son gouvernement avait reçu de l'UIT un avis consultatif qu'il était en train d'étudier.

24. Certaines délégations ont estimé que la liberté de l'information était aussi d'une importance déterminante pour le développement et le bien-être social, ainsi que pour la promotion de la compréhension entre les peuples et les différentes cultures. Dans le monde extrêmement interdépendant d'aujourd'hui, le développement économique et le progrès social ne pourraient être réalisés que si la circulation de l'information était libre, et si l'on disposait de canaux de communication suffisants aux niveaux national et international.

25. Un certain nombre de délégations se sont de nouveau déclarées préoccupées du fait que si l'évolution des communications de masse avait transformé le monde en un "village mondial", il subsistait des disparités, qui s'approfondissaient davantage, dans la répartition des moyens de communication et le flux d'informations entre les pays développés et les pays en développement. Les techniques de communication des pays développés avaient élargi cet écart. La recherche d'un certain équilibre à cet égard continuait donc d'être un important défi à relever.

26. C'est dans ce contexte que les délégations intéressées ont renouvelé leur appel en faveur d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Elles ont estimé que l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information était le meilleur espoir de réduire les différences existant entre les systèmes d'information des pays en développement et ceux des pays développés et d'assurer une circulation de l'information dans les deux sens. Elles ont souligné que leur

appui à un nouvel ordre de l'information ne se fondait ni sur une quelconque opposition au principe de la libre circulation de l'information et des idées ni sur une volonté avouée de saper la liberté de la presse, mais sur le fait que la situation actuelle était incompatible avec ce principe fondamental. Elles ont aussi considéré qu'un accès garanti aux techniques de l'information et de la communication pour toutes les nations et une assistance de la part des pays développés étaient des éléments déterminants pour restructurer de fond en comble et démocratiquement les relations internationales en matière d'information.

27. Ainsi, de l'avis de nombreuses délégations, l'appel en faveur d'une libre circulation et d'une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information sans aucun obstacle à la liberté d'expression était essentiellement un appel en faveur de la poursuite de l'amélioration des possibilités concrètes qu'ont les pays en développement de participer plus pleinement à l'échange d'informations. Cela n'impliquait pas un équilibre dans le contenu de l'information, ni aucune restriction des possibilités de quiconque d'échanger et de diffuser des informations. On a également jugé que la liberté d'expression et les facilités d'accès le plus large possible à l'information étaient garanties.

28. Une délégation, prenant la parole au nom de plusieurs autres, a reconnu les écarts qui existaient entre les pays développés et les pays en développement quant à la capacité des médias publics, privés et autres et des particuliers des pays en développement de diffuser des informations et de communiquer leurs opinions. Ces délégations ont aussi reconnu la nécessité de renforcer les capacités de communication et d'améliorer l'infrastructure des médias et la technique des communications dans les pays en développement - surtout en ce qui concernait la formation de journalistes et d'autres professionnels de la communication - ainsi que la diffusion de l'information, pour faire en sorte que les populations de ces pays jouissent pleinement des avantages de la liberté de l'information.

29. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur l'activité du Pool des agences de presse des pays non alignés, dans le cadre des efforts déployés par ces pays pour surmonter l'écart existant en matière d'information entre les pays développés et les pays en développement. Cependant, eu égard aux faibles ressources disponibles, la participation de certains pays non alignés à ce pool était limitée, et l'Organisation des Nations Unies, de même que tous les pays capables et désireux d'apporter leur assistance, devaient aider ces pays. Pour de nombreuses délégations, les pays développés devaient s'engager à apporter une aide à des conditions de faveur aux pays en développement pour leur permettre d'édifier leur infrastructure de communication.

30. A cet égard, un grand nombre de délégations ont jugé que le Programme international pour le développement de la communication de l'Unesco, important élément de l'application de sa nouvelle stratégie de communication, était un instrument essentiel du développement de la communication et de l'information mondiales en général, et du développement de l'infrastructure ainsi que du renforcement des capacités de communication des pays en développement en particulier. A ce titre, ce programme pouvait jouer un rôle important dans le domaine de la coopération entre pays développés et pays en développement. Ces délégations ont souligné la nécessité de renforcer le Compte spécial du Programme en espèces ou en nature et de veiller à resserrer la coopération entre ce programme et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

31. De nombreuses délégations, tout en regrettant que le Comité n'ait pu aboutir à un consensus les années antérieures, ont noté avec satisfaction que les points de vue s'étaient rapprochés grâce à d'intensives consultations entre le Président et les porte-parole des groupes régionaux et de la Chine. Un appel a été lancé aux membres du Comité pour qu'ils fassent preuve de la volonté politique indispensable afin d'aboutir à un accord, et l'on a exprimé l'espoir que le Comité apporterait à la session en cours une contribution importante en vue de surmonter les divergences qui avaient subsisté si longtemps dans ses travaux. Une fois ce consensus réalisé, le Comité devrait être à même de se consacrer à une analyse plus complète des travaux du Département de l'information et de s'attacher à donner au Département un mandat concret et souple, au bénéfice des pays en développement en particulier.

- B. Poursuite de l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication
- C. Evaluation et suivi des efforts et des progrès du système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications

32. Les membres du Comité ont dans l'ensemble accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général 3/ et le rapport détaillé présenté oralement par la Secrétaire générale adjointe à l'information sur les activités du Département de l'information. Nombre de délégations ont appuyé les nouvelles méthodes adoptées par le Département sous la direction de la Secrétaire générale adjointe et ont noté que, grâce à des réformes structurelles et à des innovations technologiques, le Département avait notablement amélioré la qualité et la fourniture de ses produits d'information de présentation variée, et avait remporté des succès louables pour ce qui était de porter d'une façon plus rapide et plus globale l'Organisation des Nations Unies à l'attention des peuples du monde.

33. Plusieurs représentants ont demandé instamment au Département de s'attacher d'encore plus près aux préoccupations des pays en développement dans ses opérations futures, et de continuer de rendre compte des efforts d'ajustement de ces pays et de les faire connaître comme il convient.

34. La majorité des délégations a félicité le Département, en particulier tout son programme d'information multimédias sur le processus d'indépendance en Namibie et les activités du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT). Une délégation a suggéré que le Département utilise son expérience en Namibie pour faire comprendre le rôle de l'Organisation au Moyen-Orient et dans d'autres parties du monde. Une autre délégation a demandé instamment au Département de communiquer aux stations de télévision qui en feraient la demande le film intégral sur le passage de la Namibie à l'indépendance. Une autre encore a noté que les reportages sur les célébrations de l'indépendance de la Namibie auraient pu être plus détaillés, et a exprimé l'espoir que, lorsque la Namibie serait, prochainement, admise à l'Organisation des Nations Unies, cet événement bénéficierait de reportages plus complets.

35. Une délégation s'est déclarée particulièrement satisfaite de la publicité donnée par le Département au Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA) et au processus de paix en Amérique centrale.

36. Plusieurs membres du Comité se sont déclarés satisfaits des sondages de l'opinion publique commandités par le Département dans plusieurs pays pour savoir si les gens connaissaient l'ONU et ses activités et, appuyant l'extension de ces sondages à d'autres pays dans diverses régions géographiques, ont exprimé l'espoir que les résultats obtenus se révéleraient utiles dans l'établissement des stratégies de communication du Département. Un représentant s'est déclaré heureux que les résultats des sondages de l'opinion publique menés dans son pays aient permis au Gouvernement de tirer toutes les conclusions nécessaires sur les mesures à prendre pour affiner les méthodes de diffusion de l'information sur l'ONU dans le pays, et s'est déclaré disposé à travailler en collaboration étroite avec le Département dans ce domaine.

37. De nombreuses délégations se sont félicitées des efforts déployés par le Département pour s'acquitter de ses mandats. En particulier, un certain nombre de représentants ont complimenté le Service des médias/Haute direction de la qualité et de la rapidité des services d'information qu'il fournissait aux représentants de la presse et aux délégations des Etats Membres. Par contre, une délégation s'est déclarée préoccupée par le fait que la restructuration et la performance du Département n'aient pas été à la hauteur de ce que l'on avait espéré. A cet égard, cette délégation a demandé davantage d'activités pour sensibiliser l'opinion publique internationale aux grands problèmes non résolus de la paix, de la sécurité et du développement, et a mentionné le retard qu'il y avait dans la parution de certaines publications.

38. Le Département a été instamment prié de continuer à concentrer l'attention sur les domaines préoccupant particulièrement les Etats Membres, notamment l'élimination de l'apartheid, l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, le droit des peuples à l'autodétermination et la décolonisation, la situation au Moyen-Orient, la question de Palestine et l'Intifada, la paix et la sécurité internationales, le désarmement, la promotion des droits de l'homme, la condition de la femme, l'abus de drogues, l'environnement et le développement, le relèvement économique africain, les problèmes du développement économique et social, y compris celui des pays les moins avancés, et la promotion de la coopération économique internationale visant à résoudre les problèmes de la dette étrangère.

39. Présentant des observations sur les nouvelles méthodes adoptées par le Département pour appliquer efficacement ses programmes sur certains sujets précis, plusieurs délégations ont complimenté le Département des efforts qu'il déployait pour promouvoir les sessions extraordinaires et autres manifestations comme la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, la dix-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la question de la coopération internationale contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants, la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique du développement dans les pays en développement et la Conférence des Nations Unies de 1992 sur l'environnement et le développement.

40. Une délégation a appelé l'attention sur le fait que la Conférence des Nations Unies de 1992 sur l'environnement et le développement était probablement la manifestation des Nations Unies la plus importante de la décennie, et qu'elle méritait de ce fait que le Département lui consacre un programme d'information et des reportages complets dès les toutes premières étapes. Une autre délégation a demandé au Département de lancer une campagne d'information étant donné que la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés devait se tenir bientôt. Une autre délégation encore a demandé instamment au Département de donner la plus large publicité possible au trentième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Le Département a également été prié par une délégation de déployer un effort concerté pour promouvoir diverses conventions internationales adoptées par l'Assemblée générale, en particulier la récente Convention internationale contre le recrutement, le financement et l'instruction de mercenaires.

41. Pour ce qui est du rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information concernant la situation au Moyen-Orient et la question de Palestine <sup>5/</sup>, plusieurs délégations se sont félicitées du rôle important joué par le Département dans la promotion des objectifs des Nations Unies dans ce domaine et l'ont prié de poursuivre son activité.

42. Pour ce qui est des activités de l'ONU dans le domaine de l'information concernant la politique et la pratique de l'apartheid telles qu'elles sont décrites dans le document A/AC.198/1990/3, les délégations qui sont intervenues sur le sujet ont prié le Département de continuer d'accorder une attention particulière à cette question prioritaire. On a estimé que l'une des façons les plus efficaces de réaliser l'objectif de toucher tous les Sud-Africains était de fournir l'assistance financière et technique nécessaire aux Etats qui étaient disposés à émettre des programmes de radio en direction de l'Afrique du Sud.

43. Présentant des observations sur l'évaluation de l'assistance technique nécessaire aux stations de radiodiffusion qui émettent en direction de l'Afrique du Sud, ou sont disposées à le faire, telle qu'elle est exposée dans le document A/44/698, en application de la résolution 43/50 H de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 1988, deux délégations ont prié le Secrétariat de faire connaître plus clairement le financement prévu des programmes d'assistance technique qui permettraient à certaines stations de radiodiffusion dans quatre pays africains de se faire entendre en Afrique du Sud. Etant donné la situation politique répressive dans ce pays, une délégation a exprimé quelques doutes sur les résultats d'une étude de l'écoute des programmes radio anti-apartheid de l'ONU en Afrique du Sud (voir document A/45/162). Cette délégation a fait observer que cette étude serait très limitée du point de vue technique en raison des difficultés auxquelles se heurtait l'émission de programmes de radiodiffusion pouvant atteindre l'Afrique du Sud. Une autre étude serait nécessaire lorsque la capacité technique d'atteindre l'Afrique du Sud aurait été développée. La même délégation a également souligné qu'un effort concerté était requis pour diffuser des programmes anti-apartheid vers d'autres membres de la communauté internationale dans lesquels l'Afrique du Sud avait gagné du terrain grâce à sa propagande, en particulier les pays ayant des relations commerciales avec le régime d'apartheid.

44. Plusieurs délégations ont évoqué l'importance qu'avaient dans leur région les émissions radiophoniques du Département. Dans ce contexte, un représentant a exprimé l'espoir que l'avenir des émissions en portugais soit assuré. Tout en se

félicitant du maintien des émissions radiophoniques préenregistrées en bahasa indonésien, une délégation a demandé au Département d'améliorer cette activité, notamment en rétablissant un poste. Une autre délégation a demandé que le népalais figure parmi les langues du programme régional pour l'Asie. Un représentant a également demandé qu'on renforce le service chargé des émissions radiophoniques pour le Moyen-Orient. On s'est félicité de la tendance à une collaboration accrue entre le Département et les stations radiophoniques des pays en développement.

45. S'agissant des publications et des autres documents d'information écrite produits par le Département, une délégation a souligné qu'ils représentaient des moyens éducatifs essentiels quand, faute de devises, on ne pouvait acheter de livres, et elle a suggéré qu'ils soient mis à la disposition des établissements d'enseignement supérieur des pays en développement. Cette délégation a félicité le Département de la publication du bulletin Afrique : Relance, considéré comme l'un des périodiques décrivant le mieux, avec les informations les plus récentes et les plus authentiques, la crise économique et sociale en Afrique. Une autre délégation, tout en étant satisfaite du contenu et de la diffusion du bulletin Afrique : Relance, a estimé qu'on devrait faire plus, pour présenter aussi les graves problèmes de l'environnement en Afrique.

46. Une délégation a demandé que les publications du Département sur les principaux thèmes soient diffusées dans toutes les langues officielles. Une autre délégation s'est intéressée tout particulièrement à la traduction des documents des Nations Unies dans les langues locales, ce qui aurait l'avantage non seulement de réduire les coûts, mais aussi de faciliter l'accès à l'information des groupes les plus divers dans des pays où la multiplicité des langues pose des problèmes.

47. De nombreux membres du Comité ont souligné le rôle important que jouaient les centres d'information des Nations Unies, qui faisaient connaître l'ONU en diffusant des informations et suscitaient dans l'opinion un mouvement en faveur de l'Organisation mondiale. On a fait observer que ces centres étaient un important lien entre le Département et les Etats Membres et que, parfois, ils étaient le seul lien permanent entre l'ONU, les médias locaux, les établissements d'enseignement et organismes culturels et les organisations non gouvernementales. Plusieurs délégations étaient en faveur de la modernisation et du renforcement des moyens techniques de ces centres.

48. Une délégation a relevé qu'une tâche nouvelle incombait à ces centres : la collecte dans le pays hôte d'informations publiées sur les questions relatives à la paix et la sécurité, comme cela avait été proposé par un groupe d'Etats membres du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation. Une autre délégation a souhaité savoir quels mécanismes et quelles procédures avaient été prévus pour coordonner les activités d'information dans les pays où il n'existait pas de centre d'information des Nations Unies.

49. Plusieurs délégations ont demandé qu'on renforce et qu'on améliore encore les centres d'information des Nations Unies, qui devaient être mieux à même de se charger de tâches nouvelles dans le domaine de l'information. Un représentant a demandé que les centres soient renforcés, en particulier dans le monde arabe. Une délégation, qui était d'avis qu'en Afrique les centres étaient trop peu nombreux, étant donné l'étendue du continent, a demandé également qu'ils soient renforcés et améliorés. En outre, il fallait aider la nouvelle nation namibienne en créant en Namibie un centre d'information des Nations Unies.

50. Un représentant a indiqué qu'il doutait que les représentants résidents du PNUD puissent vraiment s'acquitter à la fois de leurs propres fonctions et de la direction d'un centre d'information des Nations Unies. Il a regretté que le poste de directeur du Centre d'information des Nations Unies à Dar es-Salaam reste vacant, et a demandé qu'il soit pourvu au plus vite. Un autre représentant a déploré que le poste de directeur du Centre d'information des Nations Unies à Dhaka soit vacant depuis plus de trois ans.

51. Plusieurs délégations ont salué les efforts faits par le Département pour renforcer ses liens avec le Pool des agences de presse des pays non alignés et ont exhorté le Département à poursuivre en outre sa coopération avec l'Eco-Pool des agences de presse et l'Organisme de radiodiffusion des pays non alignés, ainsi qu'avec d'autres agences de presse et organisations intergouvernementales et régionales. La coopération du Département avec le Pool a été présentée comme une étape importante pour le soutien aux moyens d'information dans les pays en développement; en outre, elle devrait aider à assurer une circulation internationale plus équilibrée de l'information.

52. L'organisation, au Siège, de tables rondes et le lancement de programmes à l'intention des spécialistes des médias ont été distingués parmi les principales tentatives faites par le Département pour étendre et renforcer ses liens avec les représentants des médias dans les diverses régions.

53. Une délégation a suggéré que l'Organisation des Nations Unies envoie des journalistes dans les régions où il n'est fait aucun cas de ses résolutions et dans les régions où celles-ci font l'objet de violations graves.

54. Se félicitant des dispositions prises par le Département pour poursuivre son programme de formation à l'intention des journalistes de la presse parlée et de la presse écrite dans les pays en développement, certaines délégations ont exprimé l'espoir qu'un plus grand nombre de pays en bénéficieraient, ce programme sensibilisant utilement les jeunes journalistes aux travaux de l'Organisation. Quelques délégations ont demandé que ces programmes soient intensifiés. On a également suggéré que le Département procède à une évaluation de son programme de formation.

55. Une délégation, soutenant vivement les activités de l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU (UNCA), a demandé au Département de donner aux membres de cette association toutes facilités pour s'acquitter de leurs tâches.

56. Certaines délégations ont demandé au Département de tenir compte du principe de la répartition géographique équitable des postes, en particulier aux échelons élevés et dans les services techniques du Département, tandis que d'autres délégations ont souligné que ce principe ne devait s'appliquer qu'au Secrétariat pris dans son ensemble. Un représentant a demandé des éclaircissements sur les mesures prises par le Secrétariat pour accroître dans la mesure voulue les effectifs s'occupant des programmes radiophoniques anti-apartheid du Département et ayant une bonne connaissance de la région, comme suite aux dispositions de l'alinéa d) du paragraphe 1 de la section H de la résolution 43/50 de l'Assemblée générale, et a demandé des informations détaillées sur la répartition par région des postes du service considéré.

57. Un autre représentant, tout en se déclarant satisfait des activités du Département, a regretté que le nombre de postes du Groupe de la photographie ait

été réduit, ce qui ne peut qu'affecter son efficacité. Il a demandé que ce service soit amélioré et que cet important moyen d'information qu'est la photographie de presse continue à recevoir l'attention qu'il mérite.

58. S'agissant des travaux du Comité, certaines délégations ont indiqué qu'il fallait que le Comité donne au Département un mandat suffisamment souple, de façon que ce dernier puisse réagir comme il convient à l'évolution rapide du monde et aux exigences nouvelles des Etats Membres. Une délégation, parlant au nom de plusieurs autres, a fait observer que, souvent, le Comité n'avait pu se mettre d'accord sur le mandat et qu'il convenait de confier au Département, non pas en raison de divergences de vues insurmontables, mais parce que l'attention du Comité avait été détournée par des considérations qui n'avaient aucun rapport avec les travaux du Département.

59. Une autre délégation a fait observer qu'on avait souvent demandé au Département d'accomplir des tâches pour lesquelles il n'était pas toujours équipé comme il convenait, et a demandé instamment que les ressources nécessaires lui soient fournies. Plusieurs délégations ont approuvé le texte du projet de plan à moyen terme pour la période 1992-1997, publié sous forme ronéotypée sous la cote A/45/6. Un représentant a souhaité voir s'instaurer, pour la réalisation de ce plan, une meilleure coordination avec les autres départements organiques du Secrétariat. A ce sujet, il fallait s'efforcer de renforcer la coopération et la coordination par l'intermédiaire du Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU). Un autre représentant a exprimé l'espoir qu'on trouverait des ressources permettant au Département de mettre à exécution le plan à moyen terme.

60. Lors de la clôture du débat, la Secrétaire générale adjointe à l'information a fourni des renseignements supplémentaires sur l'activité du Département et a répondu à des questions spécifiques posées par les délégations. Elle était extrêmement sensible aux nombreux compliments faits aux fonctionnaires du Département, ajoutant que le Département s'inspirait de tous les commentaires, qu'ils soient élogieux ou critiques, pour contribuer encore plus efficacement à la réalisation des buts de l'Organisation.

61. Rappelant que les ressources qui seraient nécessaires pour améliorer les installations techniques de radiodiffusion dans les quatre Etats de première ligne étaient évaluées à 9,7 millions de dollars des Etats-Unis, la Secrétaire générale adjointe a signalé qu'aucun crédit n'avait été ouvert au budget-programme du Département de l'information à cet effet et qu'il n'était pas possible de laisser au Secrétariat le soin de financer de tels programmes d'assistance. Si l'Assemblée générale souhaitait inscrire ces dépenses au budget ordinaire, il faudrait ouvrir un crédit spécifique à cet effet dans la résolution relative au budget-programme, sur laquelle il appartenait aux Etats Membres de statuer.

62. Pour ce qui est de l'enquête sur l'écoute effectuée en Afrique du Sud et du sondage d'opinion réalisé à la même époque, la Secrétaire générale adjointe s'est déclarée convaincue de l'intégrité de MARKINOR, société qui avait effectué l'enquête par sondage, et a constaté que tout autre organisme ayant son siège en Afrique du Sud aurait fait l'objet de doutes, comme cela avait été le cas pour MARKINOR, société qui avait été identifiée avec l'assistance de la British Broadcasting Corporation.

63. La Secrétaire générale adjointe a indiqué que 69 % des administrateurs de la Section des programmes anti-apartheid étaient ressortissants de pays d'Afrique et 19 % de la région Amérique du Nord et Caraïbes. Deux postes étaient vacants et

les fonctions attachées à ces postes étaient effectuées par des personnes dont on avait loué les services, en attendant le recrutement de fonctionnaires permanents. Des programmes étaient actuellement produits en anglais, portugais, sesotho, setswana, xhosa et zoulou et les adaptations en afrikaans avaient été suspendues temporairement, en attendant que les stations de radiodiffusion concluent officiellement des accords tendant à accepter et à utiliser les programmes en cette langue.

64. Des émissions radio continuaient d'être produites en portugais. Un magazine hebdomadaire enregistré sur bandes magnétiques était fourni à 156 bénéficiaires en Afrique, en Europe, au Brésil et dans d'autres régions d'Amérique latine. Un journal parlé téléphoné était produit chaque jour ouvrable, auquel des stations de radio du Brésil, d'autres pays d'Amérique latine et d'Afrique s'étaient abonnées, à titre onéreux. Les centres d'information des Nations Unies adaptaient en portugais le texte d'un autre journal radiophonique et le diffusaient à des stations de radio, des agences de presse et à la presse écrite, au Brésil et au Portugal respectivement.

65. Le Département continuait de produire des programmes radiophoniques en 19 langues et s'attachait avec un soin tout particulier à la qualité de toutes les émissions. En outre, il continuait à suivre de près les possibilités d'accroître son rayonnement par tous les moyens disponibles.

66. La Secrétaire générale adjointe à l'information était encouragée par les nombreux témoignages de satisfaction concernant les activités d'information multimédias efficaces entreprises au sujet du GANUPT et de l'indépendance de la Namibie. S'agissant des plans relatifs à la création d'un centre d'information des Nations Unies en Namibie, elle tiendrait des consultations à ce propos avec des représentants de cette nouvelle nation durant sa prochaine visite en Namibie. Elle ferait rapport à l'Assemblée générale sur les résultats de ses consultations, de telle sorte que des ressources suffisantes soient disponibles, si le Gouvernement namibien souhaitait qu'un centre soit créé à Windhoek.

67. Tout en regrettant, comme de nombreuses délégations, que les médias n'aient pas consacré des reportages nettement plus détaillés aux manifestations organisées à Windhoek à l'occasion de l'indépendance le 21 mars 1990, elle a constaté que des reportages de ce type dépassaient de loin les moyens du Département. En plus de reportages écrits et radiophoniques approfondis, le Département avait produit des brèves vidéos sur la Namibie ainsi que trois longs métrages concernant respectivement le processus d'enregistrement, y compris le retour des réfugiés, le processus électoral, la loi relative à l'indépendance et les besoins de développement du pays après l'indépendance. Le Département consacrerait des reportages complets aux activités relatives à l'admission de la Namibie à l'Organisation des Nations Unies, plus tard dans le mois.

68. Se référant aux agences de presse nationales et régionales autres que le Pool des agences de presse des pays non alignés, l'Eco-Pool des agences de presse des pays non alignés et l'Organisme de radiodiffusion des pays non alignés, la Secrétaire générale adjointe a assuré le Comité que le Département était disposé à coopérer avec ces organismes d'une manière qui leur conviendrait mutuellement, pour assurer la diffusion la plus large possible de la documentation concernant les Nations Unies dans le monde entier.

69. S'agissant des centres d'information des Nations Unies, elle a constaté que presque 30 centres étaient dirigés non pas par des directeurs à temps complet mais par des représentants résidents du PNUD qui faisaient également office de directeurs de centre. Constatant que le Département ne disposait pas des ressources financières et humaines nécessaires pour qu'il en soit autrement, elle a rappelé que celui-ci avait connu des réductions de postes, en application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1986. Néanmoins, le Département tentait d'améliorer le fonctionnement de tous les centres en multipliant les activités de formation et en introduisant des techniques modernes.

70. S'agissant des publications du Département, elle a signalé qu'un retard avait été enregistré uniquement dans la parution de l'Annuaire des Nations Unies. La parution tardive de cette publication était un problème chronique qui remontait au moins au début des années 70. Au cours des trois dernières années, un nouveau volume avait été publié tous les 11 ou 12 mois, alors que 22 mois s'étaient écoulés entre la parution d'un volume en 1983 et du suivant en 1985. Cela ne signifiait pas pour autant que la situation actuelle était satisfaisante, car le Département était déterminé à résoudre ce problème une fois pour toutes. Une évaluation interne de l'Annuaire était en cours, dont les résultats seraient communiqués au Comité lors de sa prochaine session.

71. La Secrétaire générale adjointe a déclaré qu'elle souhaiterait donner rapidement suite à la suggestion tendant à distribuer les publications du Département de l'information aux établissements d'enseignement supérieur des pays en développement. Elle a toutefois proposé de consulter les délégations intéressées, compte tenu des problèmes budgétaires bien connus.

72. La Secrétaire générale adjointe a constaté que les programmes de formation organisés par le Département à l'intention de journalistes de la radio et de la presse écrite des pays en développement avaient davantage un caractère de sensibilisation ou d'orientation que de formation proprement dite et que les problèmes budgétaires en limitaient l'expansion.

73. Les directives de l'Assemblée générale concernant la répartition géographique du personnel concernaient le Secrétariat tout entier mais la Secrétaire générale adjointe reconnaissait pleinement qu'il fallait que la composition du Département de l'information en particulier soit aussi équitable que possible, pour qu'il mérite l'entière confiance de tous les pays. Le Département était d'ailleurs en bonne position, si l'on comparait la situation aux objectifs moyens souhaitables fixés pour le Secrétariat dans son ensemble. Elle était néanmoins déterminée à améliorer encore la situation dans ce domaine.

IV. RECOMMANDATIONS DU COMITE A L'ASSEMBLEE GENERALE,  
A SA QUARANTE-CINQUIEME SESSION

74. Comme indiqué au paragraphe 15 ci-dessus, le Comité de l'information a décidé de constituer un groupe de travail et de poursuivre les consultations officielles avec les porte-parole des groupes régionaux et de la Chine.

75. A sa 9e séance, le 2 mai 1990, le Comité a décidé, par consensus, de recommander à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution ci-après, étant entendu qu'il appartiendrait à la Commission politique spéciale de convenir des alinéas qui pourraient être ajoutés au préambule de ces projets.

Projet de résolution I

L'information au service de l'humanité

L'Assemblée générale

Demande instamment que tous les pays, organismes des Nations Unies dans leur ensemble et toutes les parties intéressées, réaffirmant leur attachement aux principes de la Charte des Nations Unies et aux principes de la liberté de la presse et de la liberté de l'information ainsi qu'à ceux de l'indépendance, du pluralisme et de la diversité des médias, profondément préoccupés par les disparités existant entre les pays développés et ceux en développement et par les conséquences de tous ordres découlant de ces disparités pour ce qui est de l'aptitude des médias publics, privés ou autres et des particuliers des pays en développement à diffuser l'information et à faire connaître leurs vues et leurs valeurs culturelles et éthiques grâce à la production culturelle endogène, de façon à assurer la diversité des sources de l'information et le libre accès à cette dernière, considérant dans ce contexte l'appel lancé en faveur de ce qui a été appelé au sein du système des Nations Unies et dans plusieurs instances internationales "un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication compris comme un processus évolutif et continu",

1. Coopèrent et agissent de manière concertée afin de réduire les disparités qui caractérisent actuellement la circulation de l'information à tous les niveaux, en fournissant une assistance accrue pour le développement des infrastructures et des capacités de communication dans les pays en développement, en tenant dûment compte de leurs besoins et du rang de priorité que ces pays confèrent à ces domaines, de manière à leur permettre ainsi qu'à leurs médias publics, privés ou autres d'élaborer librement et indépendamment leurs propres politiques d'information et de communication, et de renforcer la participation des médias et des individus au processus de communication, et veiller à la libre circulation de l'information à tous les niveaux;

2. Fassent en sorte que les journalistes puissent travailler librement et effectivement, toute attaque contre leur personne étant résolument condamnée;

3. Appuient la poursuite et le renforcement des programmes de formation pratique destinés aux journalistes de la presse, de la radio et de la télévision, des médias publics, privés et autres des pays en développement;

4. Renforcent l'action régionale et les efforts de coopération que les pays en développement mènent entre eux comme avec les pays développés pour accroître les capacités de communication et donner plus d'ampleur à l'infrastructure des médias et aux techniques de communication dans les pays en développement, notamment dans le domaine de la formation et celui de la diffusion de l'information;

5. S'efforcent, au-delà de la coopération bilatérale, de fournir aux pays en développement et à leurs médias, publics et privés ou autres, tout l'appui et toute l'aide possibles, compte dûment tenu de leurs intérêts et de leurs besoins dans le domaine de l'information et des mesures déjà prises dans le cadre du système des Nations Unies, s'agissant notamment :

a) De mettre en valeur les ressources humaines et techniques voulues pour améliorer les systèmes d'information et de communication des pays en développement; aider à poursuivre et renforcer les programmes de formation pratique comme il en existe déjà, avec des appuis publics et privés, dans l'ensemble du monde en développement;

b) D'instaurer des conditions qui permettront aux pays en développement et à leurs médias, publics et privés ou autres, de disposer, en utilisant les ressources nationales et régionales, des techniques de communication qui répondent à leurs besoins nationaux, ainsi que des éléments de programme nécessaires, notamment pour la radio et la télévision;

c) D'aider à créer et développer des réseaux de télécommunications sous-régionaux, régionaux et interrégionaux, notamment entre pays en développement;

6. Appuyent sans réserve le Programme international pour le développement de la communication institué par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui devrait être utile aux médias publics aussi bien que privés.

#### Projet de résolution II

#### La politique et l'action de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information

#### L'Assemblée générale

1. Prie le Secrétaire général, en ce qui concerne la politique et l'action de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information, d'appliquer les recommandations ci-après, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation :

1) Le système des Nations Unies dans son ensemble devrait se concerter, par l'intermédiaire de ses services d'information et grâce à la coordination assurée par le Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU), pour donner une image plus complète et plus réaliste de ce qu'il fait et de ce qu'il peut faire, conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies, notamment pour instaurer un climat de confiance, renforcer le multilatéralisme et oeuvrer pour le développement dans le cadre du système;

2) Le rôle essentiel que l'Assemblée générale doit jouer dans l'élaboration, la coordination et l'harmonisation de la politique et de l'action des Nations Unies dans le domaine de l'information étant réaffirmé, le Secrétaire général est prié de veiller à ce que l'action du Département de l'information du Secrétariat, pivot de tout le mécanisme d'information de l'Organisation, soit renforcée et améliorée, compte tenu des buts et des principes de la Charte, des domaines prioritaires définis par l'Assemblée générale et des recommandations du Comité de l'information, de manière à mieux faire connaître l'Organisation et à rendre compte de façon objective et plus cohérente de ses activités; le Secrétaire général veillerait à ce que le Département de l'information :

a) Coopère plus régulièrement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, notamment au niveau opérationnel, afin de lui apporter un concours maximal;

b) Coopère plus étroitement avec les agences d'information des pays en développement et celles qui ont des bureaux dans ces pays, en particulier avec le Pool des agences de presse des pays non alignés, avec l'Eco-Pool des agences de presse des pays non alignés et avec l'Organisme de radiodiffusion des pays non alignés, ainsi qu'avec les autres agences de presse et les organisations intergouvernementales et régionales;

c) Continue de diffuser, en coordination avec les services d'information des autres organismes compétents, des informations sur les activités de l'Organisation concernant notamment :

- i) La paix et la sécurité internationales;
- ii) Le désarmement;
- iii) Les opérations de maintien de la paix;
- iv) La décolonisation et la situation dans les territoires non autonomes;
- v) L'élimination de l'occupation étrangère;
- vi) Les droits de l'homme;
- vii) L'élimination de toutes les formes de discrimination raciale;
- viii) La promotion de la femme et son rôle dans la société;
- ix) Les problèmes de développement économique et social et la coopération économique internationale en vue de résoudre les problèmes de la dette extérieure;
- x) Les pays les moins avancés;
- xi) L'environnement et le développement;
- xii) La campagne contre le terrorisme sous toutes ses formes, compte tenu de la résolution 40/61 de l'Assemblée générale, en date du 9 décembre 1985;

xiii) La campagne internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues;

d) N'épargne aucun effort pour diffuser largement et faire connaître le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 6/, et les efforts considérables de redressement et de développement faits par les pays d'Afrique ainsi que les mesures positives prises par la communauté internationale en vue de remédier à la grave situation économique qui prévaut en Afrique;

e) Accroît l'efficacité de ses activités contre la politique et les pratiques d'apartheid et diffuse davantage d'informations sur l'action de l'Organisation dans ce domaine, en ayant dûment à l'esprit les mesures unilatérales et la censure officielle imposées aux médias nationaux et internationaux pour tous les aspects de cette question;

f) Continue de diffuser des informations sur l'action que l'Organisation mène en vue de parvenir à un règlement global, juste et durable des conflits internationaux par des moyens exclusivement pacifiques, telle qu'elle ressort du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation;

g) Continue de rendre compte de toutes les activités de l'Organisation touchant la situation au Moyen-Orient, et la question de Palestine en particulier, et de l'évolution actuelle de la situation dans cette région, et fasse rapport à ce sujet au Comité de l'information à sa treizième session, en 1991;

3) Le Département de l'information devrait toujours s'efforcer d'amener les peuples du monde à bien comprendre l'action et les objectifs des organismes des Nations Unies et de renforcer l'image qu'ils ont de l'ensemble du système, et, le Secrétaire général devant, à ce propos, veiller à ce que le Département de l'information :

a) Continue de veiller à l'indépendance de ses services de rédaction et à l'exactitude de toute la documentation qu'il produit et s'assure que cette documentation fournit des informations adéquates, objectives et équitables sur les problèmes dont s'occupe l'Organisation, en rendant compte, le cas échéant, des opinions divergentes;

b) Continue, par souci de son rôle, de ses résultats et de ses méthodes de travail, de moderniser ses techniques de collecte, de production, de stockage, de diffusion et de distribution des matériaux d'information, y compris le recours à des satellites;

c) Envisage d'étendre son programme d'informations téléphonées aux frais des usagers;

d) Continue de coopérer avec les pays qui se sont déclarés prêts à aider l'Organisation à reprendre ses émissions sur ondes courtes en mettant gratuitement à sa disposition leurs réseaux nationaux et encourage ce type de coopération avec les pays développés et en développement dont les capacités dans ce domaine sont reconnues;

e) Se prépare à reprendre les programmes radio enregistrés sur bandes magnétiques, qui ont été temporairement supprimés, si les stations de radiodiffusion le lui demandent;

f) Poursuive son programme de réunions d'information, d'assistance et d'orientation centré sur l'action de l'Organisation, à l'intention des journalistes de la presse, de la radio et de la télévision des pays en développement;

g) Informe l'Organisation de Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, compte tenu de ses activités, des nouveaux modes de coopération permettant, aux échelons régional et sous-régional, de former des spécialistes des médias et d'améliorer l'infrastructure des pays en développement dans le domaine de l'information et de la communication;

h) Coopère avec les établissements d'enseignement des Etats Membres et avec les éducateurs et responsables des politiques d'enseignement en les tenant informés des activités de l'Organisation;

i) Rende compte des réunions publiques de l'Organisation au moyen de communiqués de presse quotidiens, dans les deux langues de travail du Secrétariat, en rapportant fidèlement et objectivement les vues de toutes les délégations; le Département devrait également continuer de collaborer étroitement avec les membres de l'Association des journalistes accrédités auprès de l'Organisation et de leur apporter son concours, en tenant compte de leurs besoins et exigences et en veillant particulièrement à ce que les communiqués de presse, les conférences de presse et les réunions d'information leur fournissent la matière première dont ils ont besoin pour rendre dûment compte des activités de l'Organisation;

j) Utilise comme il conviendra les langues officielles de l'Organisation dans sa documentation écrite et audio-visuelle et se serve d'une manière équilibrée des deux langues de travail du Secrétariat;

k) Fasse en sorte que sa documentation parvienne en temps utile aux abonnés et aux centres d'information des Nations Unies;

4) Le Département de l'information devrait produire et distribuer ses publications en temps voulu; en particulier, le Secrétaire général est prié de redoubler d'efforts pour que l'Annuaire des Nations Unies paraisse à temps; la présentation et l'impression améliorées de la Chronique de l'ONU méritent d'être saluées; pour ses politiques rédactionnelles, le Département est invité à continuer de prendre en compte les intérêts de l'auditoire qu'il cherche à atteindre dans chaque cas;

5) Le Secrétaire général, en application du mandat que lui a confié l'Assemblée générale (voir le paragraphe 1 du rapport A/44/698), est prié d'accélérer ses consultations concernant l'octroi de l'assistance technique nécessaire aux Etats qui émettent en direction de l'Afrique du Sud ou sont disposés à le faire, afin de permettre à leurs émissions d'être captées en Afrique du Sud, les besoins en la matière étant récapitulés dans son rapport 7 et de faire rapport au Comité de l'information à sa treizième session,

6) Le Secrétaire général est instamment prié de poursuivre ses efforts pour donner une base financière saine et stable aux publications Forum du développement et Afrique : Relance;

7) Les centres d'information des Nations Unies sont reconnus comme l'un des plus importants moyens de diffusion de l'information sur l'Organisation parmi les peuples du monde; à cet égard, ils devraient intensifier leurs communications directes et systématiques avec les médias et les instituts de presse et établissements d'enseignement locaux ainsi que les organisations non gouvernementales; le Département de l'information devrait évaluer périodiquement les activités des centres en la matière; il devrait continuer d'assurer une coordination étroite avec les bureaux extérieurs des organismes des Nations Unies, en particulier ceux du Programme des Nations Unies pour le développement, de façon à éviter les doubles emplois, compte tenu de l'autonomie fonctionnelle que les centres d'information des Nations Unies devraient avoir; il devrait faire en sorte que le grand public ait facilement et librement accès à tous les centres d'information des Nations Unies et à toute la documentation dont ils assurent la diffusion; il est en outre vivement engagé à poursuivre le raccordement au système de courrier électronique des centres d'information des Nations Unies non encore reliés;

8) La nécessité de coordonner les activités d'information du système des Nations Unies revêtant une importance particulière et vu le rôle important que le Comité commun de l'information des Nations Unies joue à cet égard, le Département de l'information est encouragé à continuer de prendre activement part aux activités de ce comité;

9) Il est établi que la distribution gratuite de documentation est nécessaire aux activités d'information de l'Organisation; cependant, si la demande augmente et chaque fois que cela est possible et souhaitable, le Département de l'information devrait activement encourager la vente de cette documentation;

10) Eu égard à l'importance des programmes radiophoniques dans les pays en développement, le Secrétaire général est prié de renforcer l'efficacité de tous les groupes radiophoniques régionaux, à savoir les Groupes de l'Afrique, de l'Asie, des Caraïbes, de l'Europe, de l'Amérique latine et du Moyen-Orient ainsi que de la Section des programmes anti-apartheid, et de faire en sorte qu'ils exécutent intégralement leurs programmes et produisent notamment les programmes radiophoniques demandés par l'Assemblée générale dans sa résolution 38/82 B du 15 décembre 1983;

11) Tous les rapports établis par le Secrétaire général et par les représentants du Département de l'information à l'intention du Comité de l'information et de l'Assemblée générale, en particulier ceux qui ont trait à de nouveaux programmes ou à l'élargissement de programmes existants, devraient contenir :

a) Des renseignements détaillés sur les produits du Département pour chaque élément de son programme de travail, qui constitue la base de son budget-programme;

b) Un état du coût des activités entreprises au titre de chaque élément;

c) Les renseignements voulus sur les publics auxquels la documentation du Département est destinée et son utilisation finale ainsi qu'une analyse de la rétroinformation reçue par le Département;

d) Un état spécifiant l'ordre de priorité que le Secrétaire général a accordé aux activités en cours ou futures du Département dans les documents relatifs à ces activités;

e) Une évaluation, faite par le Département, de l'impact de ses différents programmes et activités, compte particulièrement tenu de la nécessité de revoir en permanence les éléments et activités du programme interne;

2. Prie le Secrétaire général d'appliquer les recommandations relatives aux activités du Département de l'information conformément aux procédures budgétaires adoptées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 du 19 décembre 1986, 42/211 du 21 décembre 1987, 43/213 du 21 décembre 1988 et 44/200 B du 21 décembre 1989 et en tenant dûment compte des priorités qu'elle a fixées;

3. Prie le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information, à sa treizième session, en 1991, des activités du Département de l'information et de la suite donnée aux recommandations figurant dans la présente résolution;

4. Prie en outre le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa quarante-sixième session, de la suite donnée auxdites recommandations;

5. Prie le Comité de l'information de lui rendre compte à sa quarante-sixième session;

6. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-sixième session la question intitulée "Questions relatives à l'information".

76. Egalement à sa 9e séance, le Comité a décidé, par consensus, de recommander à l'Assemblée générale d'adopter les projets de décision ci-après :

#### Projet de décision I

##### Augmentation du nombre des membres du Comité de l'information

L'Assemblée générale décide de porter de 74 à 78 le nombre des membres du Comité de l'information.

#### Projet de décision II

##### Nomination de quatre membres du Comité de l'information

L'Assemblée générale nomme la Jamaïque, la République islamique d'Iran, la Tchécoslovaquie et l'Uruguay membres du Comité de l'information.

77. A la même séance, le Comité a décidé, par consensus, de prendre acte de la note du Secrétaire général 8/ et du programme relatif à l'information contenu dans le projet de plan à moyen terme pour la période 1992-1997 (A/45/6, programme 38) et de recommander à l'Assemblée générale d'adopter le projet de plan à moyen terme concernant le programme information (programme 38).

78. Après l'adoption de ces décisions, les représentants de la Bolivie (parlant au nom des Etats membres du Groupe des 77), des Pays-Bas (parlant au nom des Etats d'Europe occidentale et autres Etats), de la République socialiste soviétique d'Ukraine (parlant au nom des Etats d'Europe orientale), de l'Irlande (parlant au nom des Etats membres de la Communauté européenne), des Etats-Unis d'Amérique et du Yémen ont fait des déclarations pour expliquer leur position.

#### Notes

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 21 (A/35/21).

2/ Ibid., trente-sixième session, Supplément No 21 (A/36/21); ibid., trente-septième session, Supplément No 21 (A/37/21 et Corr.1); ibid., trente-huitième session, Supplément No 21 (A/38/21 et Corr.1 et 2); ibid., trente-neuvième session, Supplément No 21 (A/39/21); ibid., quarantième session, Supplément No 21 (A/40/21); ibid., quarante et unième session, Supplément No 21 (A/41/21); ibid., quarante-deuxième session, Supplément No 21 (A/42/21).

3/ A/AC.198/1990/2.

4/ A/AC.198/1990/3.

5/ A/AC.198/1990/4.

6/ Résolution S-13/2, annexe.

7/ A/44/698, par. 35 et 36.

8/ A/AC.198/1990/5.

Déclaration faite par le Président du Comité de l'information  
à l'ouverture de la douzième session

C'est pour moi un grand plaisir que de me trouver parmi de si nombreux amis et collègues dont le dévouement au Comité de l'information et à l'Organisation des Nations Unies est bien connu. Vous avez tous servi et continuez à servir la cause de la paix, par votre diligence et votre attachement.

Je tiens également, dès l'ouverture de cette session, à souhaiter la bienvenue au Népal, nouveau membre du Comité de l'information. La participation du Népal au Comité atteste de l'importance de celui-ci. Le Comité tirera profit, j'en suis certain, de la sagesse de la délégation népalaise.

En ma qualité de Président, je coopérerai avec toutes les délégations et m'emploierai sans relâche à satisfaire la confiance que vous portez à moi-même et aux membres du bureau.

Je souhaite également assurer la Secrétaire générale adjointe à l'information et les fonctionnaires du Département de l'information de la coopération et de l'appui du bureau. Nous devrions pouvoir faire de cette session une session historique, avec l'appui du Comité et la bonne volonté de tous.

Lors de sa onzième session, en 1989, le Comité a réalisé des projets tangibles dans le domaine de l'information et de la communication. Les débats et négociations de cette session ont été emprunts d'un esprit constructif et caractérisés par de francs échanges de vues. Je tiens à prendre acte des efforts inlassables et dignes d'éloges des porte-parole des groupes régionaux et de la Chine. Ils ont joué un rôle décisif dans les progrès réalisés. Les efforts déployés lors de la onzième session n'ont certes pas été vains. C'est sur la base des recommandations de cette session qu'a été formulée la résolution relative à l'information que l'Assemblée générale a adoptée à sa quarante-quatrième session et qui a été caractérisée par un esprit de compromis et de souplesse. J'espère que la douzième session de notre Comité sera elle aussi sous le signe de la coopération.

Le monde se trouve à un tournant politique important : de nouveaux défis et de nouvelles possibilités s'offrent à lui - dont celle de bâtir un monde fondé sur la fraternité, la coopération et le progrès pour tous. Le défi à relever consiste à veiller à ce que cette possibilité ne soit pas gâchée par la récrimination, un retour aux anciens modes de pensée et la perpétuation de l'injustice sociale. Le Comité de l'information devrait en particulier s'employer à tirer parti de l'atmosphère qui prévaut actuellement dans la communauté mondiale pour réaliser enfin le consensus si difficile à atteindre sur l'appel en faveur d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, dont le principal élément serait d'améliorer les capacités des médias des pays en développement, de sorte que le monde puisse pleinement bénéficier des myriades de cultures fécondes qui existent sur notre planète. Le Comité devrait également, ce qui est tout aussi important, prêter attention à la préoccupation relative à la liberté de l'information et à la pluralité des sources d'information ainsi qu'à la propriété des moyens de communication.

La Conférence générale de l'Unesco a montré la voie à suivre pour parvenir à un consensus lorsque, témoignant de la maturité qui caractérise notre époque, elle a adopté à l'unanimité le plan à moyen terme de l'Unesco et la résolution relative au grand programme IV, intitulé La communication au service de l'humanité.

Du fait de ce consensus atteint lors de la Conférence générale, l'Organisation s'est engagée entre autres à :

- a) Encourager la libre circulation de l'information, sur les plans international et national;
- b) Encourager une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, avec pleine liberté d'expression;
- c) Mettre au point tous les moyens appropriés de renforcer les capacités de communication des pays en développement, pour que ces pays participent davantage au processus de communication.

Le Département de l'information est un rouage important de l'Organisation. Sans le Département, les activités de l'Organisation ne seraient connues que par un petit nombre de personnes. Le Département a pu maintenir ses activités de publicité, bien que sa part des ressources de l'Organisation diminue. On peut voir un exemple de son succès dans la publicité impressionnante qu'il a consacrée à l'indépendance de la Namibie et aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, en particulier à la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, qui doit se tenir à New York du 24 au 28 avril 1990.

Le Département de l'information pourrait sans conteste faire davantage, s'il disposait des ressources voulues et si tous les Etats Membres convenaient de son mandat. Il nous appartient donc de donner des directives précises au Département, pour qu'il puisse traiter des questions fondamentales qui préoccupent les Etats Membres, comme par exemple la campagne contre l'apartheid, la question de Palestine, les droits de l'homme, les problèmes relatifs à l'environnement, la condition de la femme, le désarmement, la crise économique et sociale à laquelle se heurtent les pays en développement et la campagne internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues. Il conviendrait en outre d'appuyer les efforts que déploie le Département pour disposer des moyens nécessaires pour faire face à l'évolution spectaculaire du monde de la communication et de l'information.

Nous sommes au seuil d'une ère nouvelle. Le Comité devrait être à l'avant-garde de cette nouvelle histoire en montrant que la coopération plutôt que l'affrontement et que la souplesse plutôt que la rigidité sont la norme du monde nouveau, un monde nouveau qui devrait combler le fossé qui sépare pays développés et pays en développement, Nord et Sud et riches et pauvres. C'est là le défi que nous devons relever.

Allocution de la Secrétaire générale adjointe à l'information

C'est avec le plus grand plaisir que je vous souhaite à tous la bienvenue à la douzième session du Comité de l'information. Je suis très heureuse de me joindre à vous, au nom du Secrétariat, pour saluer le plus récent membre du Comité, le Népal.

Je tiens à vous donner l'assurance à vous, Monsieur le Président, aux membres du Bureau et au Comité tout entier, que mes collègues au Département de l'information et moi-même sommes résolus à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour vous aider à vous acquitter de votre tâche importante.

Votre patience, votre tact et vos qualités de diplomate sont, Monsieur le Président, la garantie - ainsi qu'il a été amplement démontré l'an dernier - de nouveaux progrès dans l'élaboration de directives définissant le rôle de l'ONU dans le domaine de l'information et les activités de mon département.

Ainsi qu'il est d'usage, je présenterai brièvement les divers rapports que le Secrétaire général a été prié de soumettre au Comité de l'information ou par son intermédiaire, et j'apporterai quelques précisions supplémentaires sur le fonctionnement du Département de l'information. Auparavant, je voudrais cependant dire quelques mots au sujet de l'un des événements les plus importants de l'histoire de notre Organisation, un événement qui n'est pas près de s'effacer de notre mémoire et de nos coeurs. Je veux parler, bien sûr, de la naissance, il y a quinze jours à peine, de la nouvelle nation namibienne.

Si j'en parle avec émotion, c'est que nous sommes tous heureux de voir couronnés de succès les longs et laborieux efforts déployés par le peuple namibien et la communauté internationale en ce sens. C'est aussi que nous tous, au Secrétariat, nous nous sentons profondément concernés, que nous ayons personnellement participé aux travaux du GANUPT ou - ce qui fut le cas pour la plupart d'entre nous - que nous ayons soutenu cette mission à partir du Siège. Au Département de l'information, 45 fonctionnaires ont été détachés auprès du GANUPT à divers titres - pas nécessairement pour des fonctions d'information - et je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à leur générosité et à leur dévouement. Je voudrais aussi, par la même occasion, bien marquer ma profonde satisfaction à tous les fonctionnaires du Département, au Siège et en dehors, qui ont fait preuve du plus grand dévouement, non seulement en participant à la mission du GANUPT mais aussi en assumant, en plus de leurs fonctions, les tâches de leurs collègues partis en Namibie, de manière à permettre au Département de continuer à poursuivre ses travaux avec une grande efficacité.

Comme vous le savez tous, le programme d'information relatif au processus d'accession de la Namibie à l'indépendance était au premier plan des activités du Département, sur le terrain et au Siège. Le service d'information du GANUPT comptait, avec le porte-parole du Représentant spécial du Secrétaire général, six fonctionnaires du Département.

Dans le cadre d'une stratégie globale de l'information que nous avons mise au point avec le GANUPT en vue de communiquer l'information voulue aux Namubiens, le Département de l'information a produit et diffusé dans le monde entier des programmes de radio et de télévision, notamment L'ONU en action et World Chronicle, ainsi que trois documentaires, des brochures, des affiches et des dépliants

expliquant en plusieurs langues le mandat de l'ONU en Namibie. Il a aussi produit et diffusé des pochettes de documentation à l'intention de la presse ainsi qu'un assortiment de documents d'information, imprimés et visuels, conçus à l'intention des services de télévision dans les pays africains.

Deux programmes d'information - une tournée de conférences dans plusieurs capitales africaines en avril 1989 et une mission de journalistes en Namibie en novembre dernier - se sont avérés particulièrement fructueux. Le second de ces programmes en particulier a permis à un important groupe de journalistes africains, venant des Etats de première ligne et de pays ayant fourni du personnel d'observer personnellement le processus d'organisation d'élections libres et régulières en Namibie. Il a en fait contribué de façon décisive à ce que les élections en Namibie et leurs résultats fassent l'objet de reportages directs sur le continent africain.

Toujours à propos de l'indépendance de la Namibie, deux brefs communiqués ont été produits pour la télévision, en anglais, en espagnol, en français et en afrikaans. La veille de l'indépendance, la chaîne de télévision CNN a utilisé, dans son programme mondial, des documents du Département de l'information appelant l'attention sur ce qui allait se passer. Le jour de l'indépendance, nous avons publié, en anglais, en espagnol et en français, une brochure sur les perspectives économiques et sociales de la Namibie. L'admission de la Namibie à l'Organisation des Nations Unies, à la fin du mois, sera l'occasion de présenter une exposition photographique intitulée "Namibia: New Nation, New Needs".

Le Département organise, pour le 20 avril, une deuxième tournée de journalistes en Namibie afin de donner à des journalistes éminents représentant de grands organes d'information l'occasion de se familiariser avec les principaux problèmes économiques et sociaux qui se posent à la nation namibienne. A cet égard, les consultations avec le Conseil des Nations Unies pour la Namibie se poursuivent régulièrement en vue d'adapter le programme que nous avons été chargés d'exécuter. Le programme permanent d'information du Département fera une large place à la réunion internationale des donateurs sur l'assistance à la nouvelle nation qui doit se tenir en juin 1990, sur l'initiative du Secrétaire général.

Ces dernières années, l'Organisation a encore élargi les possibilités qu'elle offre en tant qu'instance privilégiée pour la recherche collective de la paix et du développement. Nous constatons que l'image positive de l'ONU s'est encore renforcée et que les peuples sont plus conscients des ses idéaux et de ses objectifs, qui touchent directement leur vie et leur conception de l'avenir. Dans ses activités d'information, le Secrétariat doit tenir compte de ce que la communauté internationale attend de l'Organisation.

Je tiens à souligner aussi, à ce propos, que les tâches d'information de l'Organisation doivent, dans leur diversité, répondre aux exigences technologiques et conceptuelles d'un monde hypermédiatisé qui prend forme sous nos yeux à une vitesse vertigineuse. La transformation des médias, qui peuvent toucher de larges publics techniquement et culturellement diversifiés, modifie aussi profondément la nature de notre mandat d'information internationale. Cette évolution se manifeste dans nos produits, dans l'importance relative des documents imprimés, sonores et visuels, et dans nos méthodes de production et de conception. Elle se manifeste également dans nos fonctions de liaison avec la presse, aussi bien au Siège qu'en dehors. En outre, elle nous oblige à constamment rechercher la meilleure coopération possible avec les médias et avec les organisations d'information les plus diverses.

Par l'intermédiaire du Groupe de l'évaluation des programmes et de la recherche en matière d'information, mon bureau s'attache donc à examiner en détail, avec le plus grand soin, les moyens que nous avons de favoriser, aussi largement que possible, parmi les peuples du monde, une conception claire des activités de l'ONU. Nous utilisons en cela une approche à deux volets qui vise à diffuser, dans les différents pays, des informations sur l'ONU et, en même temps à évaluer nos propres produits d'information pour déterminer dans quelle mesure ils permettent de faire connaître, comprendre et apprécier l'Organisation des Nations Unies. Il existe un lien étroit entre le produit et le public visé, ce qui nous permet de juger de l'efficacité de notre action.

Les résultats du programme mondial de sondage d'opinion que nous avons lancé en 1989 font apparaître une amélioration substantielle, depuis 1985, de l'image de marque et de la cote de l'Organisation. Dans tous les pays sur lesquels a porté le sondage, la majorité des gens considèrent que l'ONU fait du bon travail. A ce jour, le sondage a porté sur 18 pays; il sera étendu à une dizaine d'autres en 1990.

Ainsi que je l'ai annoncé plus tôt, je voudrais maintenant présenter officiellement les différents rapports qui doivent être soumis au Comité en application de la résolution 44/50 de l'Assemblée générale. Le premier, publié sous la cote A/AC.198/1990/2, contient un exposé assez détaillé des activités du Département de l'information dans les différents domaines sur lesquels porte son mandat, à savoir :

- a) La coopération avec l'Unesco et le Pool des agences de presse des pays non alignés;
- b) La paix et la sécurité internationales;
- c) La Campagne mondiale pour le désarmement;
- d) La décolonisation et la situation dans les territoires non autonomes;
- e) Les droits de l'homme;
- f) La discrimination raciale;
- g) La femme et son rôle dans la société;
- h) Le développement économique et social;
- i) L'environnement;
- j) La campagne contre le trafic illicite des stupéfiants et l'abus des drogues;
- k) La relance économique et le développement de l'Afrique;
- l) Le processus d'accession de la Namibie à l'indépendance;
- m) Les techniques modernes dans l'activité du Département;
- n) Le renforcement des centres d'information;

o) La coordination des activités des organismes des Nations Unies dans le domaine de l'information.

Comme vous pouvez le voir, ce rapport porte sur une vaste gamme de sujets et je m'abstiendrai de le paraphraser ici mais, bien entendu, aussi bien mes collègues que moi-même restons prêts à répondre à toutes les questions qui pourraient se poser dans ce contexte.

Le rapport suivant que j'ai l'honneur de présenter, et qui fait l'objet du document A/AC.198/1990/3, décrit les activités du Département en ce qui concerne la politique et les pratiques d'apartheid, dans la perspective en particulier, conformément à la demande contenue dans la résolution 44/50 de l'Assemblée générale, de la seizième session extraordinaire de l'Assemblée consacrée à l'apartheid et à ses conséquences destructrices en Afrique australe, qui s'est tenue du 12 au 14 décembre 1989.

Enfin, dans le document A/AC.198/1990/4, le Comité est saisi d'un rapport sur les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information concernant la situation au Moyen-Orient et la question de Palestine.

Les trois rapports que je viens de mentionner ont été établis en application de la résolution 44/50 de l'Assemblée générale, en date du 8 décembre 1989, et complètent le rapport détaillé présenté à l'Assemblée générale à sa quarante-quatrième session sous la cote A/44/653.

Le Comité est également saisi de deux rapports établis pour donner suite à la résolution 43/50 H de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 1988. Le premier de ces rapports, publié sous la cote A/44/698, a été présenté à l'Assemblée à sa quarante-quatrième session; il porte sur l'évaluation de l'assistance technique dont ont besoin des stations de radiodiffusion qui émettent en direction de l'Afrique du Sud ou sont disposées à le faire. Le deuxième rapport, publié sous la cote A/45/162, doit être soumis, par l'intermédiaire du Comité, à l'Assemblée générale pour qu'elle l'examine lors de sa quarante-cinquième session; il contient une étude relative à l'intérêt que suscite ou que pourrait susciter la diffusion de programmes radio de l'ONU contre l'apartheid et à l'écoute qu'ils reçoivent dans certains centres urbains d'Afrique du Sud.

Je crois que ces deux derniers documents constituent une bonne base pour l'adoption de mesures complémentaires en la matière. Vos observations et conseils concernant les recommandations figurant dans ces documents me seront utiles. Vous aurez peut-être aussi noté que le Département a demandé la réalisation d'un sondage de l'opinion publique sud-africaine sur l'Organisation des Nations Unies. Les résultats de ce sondage devraient permettre de compléter les trois études sur la question et faciliter l'élaboration de stratégies d'information de nature à assurer l'impact maximal aux efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour lutter contre l'apartheid.

Je voudrais maintenant examiner de plus près certains aspects des activités générales du Département.

Si les réunions d'information quotidiennes du porte-parole restent le moyen principal de faire connaître les activités du Secrétaire général et sa position sur diverses questions, nous avons aussi institué un mécanisme souple pour répondre, pratiquement à toute heure de la journée, aux questions de la presse lorsqu'elle cherche à connaître les réactions à des informations qui viennent d'être communiquées.

En raison de la demande croissante d'interviews du Secrétaire général, nous nous sommes attachés à assurer, par le Service des médias/Haute Direction, la meilleure publicité possible à l'Organisation des Nations Unies, tant par la radio et la télévision que par la presse écrite, dans toutes les régions du monde. C'est toujours dans le même objectif que les porte-parole qui accompagnent le Secrétaire général dans ses voyages officiels préparent intensivement chaque voyage avec les médias des pays dans lesquels il se rend, aident à y organiser des conférences de presse et des réunions d'information, et tiennent les journalistes et correspondants accrédités auprès du Siège continuellement informés au sujet du voyage.

Un effort délibéré a été fait pour permettre aux journalistes et correspondants accrédités auprès du Siège d'avoir plus facilement accès à certains hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies. Au cours de l'année écoulée, le Service des médias/Haute Direction a aidé à organiser plus de 30 conférences de presse données par des représentants spéciaux du Secrétaire général ou d'autres hauts fonctionnaires, ainsi que de nombreux entretiens en tête-à-tête.

Un des principaux efforts du Service des médias/Haute Direction a visé à élargir ou à renforcer ses relations avec les représentants des médias en organisant des tables rondes de rédacteurs au Siège et en lançant dans diverses régions du monde des programmes d'activités externes à l'intention des rédacteurs des médias locaux. Compte tenu du succès de la table ronde des rédacteurs francophones tenue en 1988, le Département a organisé en novembre dernier une table ronde des rédacteurs de l'Amérique latine et des Caraïbes, à laquelle ont participé 25 correspondants de premier plan de 21 pays de la région, et aussi du Portugal et de l'Espagne. Après avoir entendu des exposés du Secrétaire général et de hauts fonctionnaires du Secrétariat, les participants se sont accordés pour dire que cette réunion avait été extrêmement instructive et qu'elle méritait d'être mentionnée par les médias. Le Département est en train d'organiser des tables rondes analogues à l'intention des rédacteurs d'Asie et des rédacteurs germanophones, de la République fédérale d'Allemagne et d'Autriche. Le Service des médias/Haute Direction envisage de continuer, plus tard dans l'année, le programme d'activités externes entrepris en 1989 à l'intention des rédacteurs hongrois et soviétiques.

Comme prévu dans la restructuration, maintenant terminée, du Département, la Division de la direction des projets et de la promotion, par l'entremise de ses quatre sections spécialisées traitant respectivement de la paix et de la sécurité, du développement économique et social et des droits de l'homme, de l'apartheid, de la Namibie et de la Palestine et du redressement économique et du développement de l'Afrique, élabore et coordonne des stratégies d'information intégrées axées sur les thèmes prioritaires de l'Organisation des Nations Unies. La Section des services de promotion, qui produit des éléments graphiques et artistiques et du matériel promotionnel (expositions, brochures, etc.) et la Section des programmes spéciaux, qui s'occupe essentiellement des manifestations spéciales, des coproductions et des programmes éducatifs, associent leurs efforts à ceux des quatre sections spécialisées pour assurer la réalisation de tous ces programmes d'information.

La Division de la direction des projets et de la promotion est parvenue, au cours de l'année écoulée, à renforcer encore son rôle pivot dans l'élaboration et l'exécution de programmes d'information relatifs à des thèmes prioritaires. Elle maintient des relations de travail étroites avec les départements organiques du Secrétariat.

Comme je l'ai déjà indiqué, le rapport sur les activités du Département contient une foule de détails sur les activités de la Division de la direction des projets et de la promotion relatives aux divers thèmes prioritaires et je m'abstiendrai de les citer ici. Permettez-moi toutefois de compléter les informations qu'il contient en mentionnant quelques-unes des activités futures envisagées.

Le thème du redressement économique et du développement de l'Afrique continue d'occuper une place privilégiée dans le programme du Département. Le bulletin Afrique : Relance, qui compte de nombreux lecteurs, est considéré comme le périodique le plus important sur ce sujet. Le groupe "Afrique : Relance", qui a été créé au sein du Département, publiera bientôt à l'intention de tous les médias une pochette d'information détaillée sur le rapport et les recommandations d'un groupe chargé par le Secrétaire général d'étudier la question des matières premières et de la diversification des exportations de l'Afrique. Le groupe Afrique : Relance poursuivra également la publication de bulletins d'informations de base dont le premier, diffusé en 1989, avait porté sur la dette de l'Afrique et la recherche de solutions; dans ses prochains bulletins, il examinera la nécessité d'assurer l'intégration économique régionale en Afrique et les facteurs qui font obstacle à cette intégration, puis il analysera les efforts des gouvernements visant à définir des objectifs et des stratégies réalistes en matière de population. Les activités du groupe dans le domaine de la promotion et de la couverture médiatique seront axées sur une conférence consacrée à la crise économique de l'Afrique, qui sera organisée à Londres le 6 juin par un groupe de parlementaires britanniques s'intéressant au développement outre-mer (All Parliamentary Group on Overseas Development), en coopération avec le secrétariat du Comité directeur du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique.

Une des principales activités de cette année sera la deuxième tournée organisée en Afrique à l'intention de journalistes de la presse internationale, pour leur permettre de s'informer sur la relance économique du continent. En vue de la prochaine Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, ces journalistes, représentant certains des plus importants journaux du monde et des organes d'information africains, se rendront en République-Unie de Tanzanie et au Togo, deux pays qui figurent sur la liste des pays les moins avancés. Cette tournée bénéficie d'un appui du PNUD.

Pour ce qui concerne la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui doit se tenir en 1992, le Département travaille depuis quelques semaines en étroite liaison avec le secrétariat de la Conférence en vue de mettre au point une vaste campagne d'information dans la presse et par les médias visuels et électroniques. Dans le cadre des préparatifs de la Conférence, le Département organisera notamment la publication d'un bulletin établi par ordinateur et mettra en place un réseau d'information grâce auquel les données relatives à l'environnement et au développement seront transmises à la banque de données du Service d'information des Nations Unies (UNISER) en vue de leur utilisation par les médias et autres moyens de rediffusion. De toute évidence, cette conférence compte au nombre des grandes initiatives des Nations Unies et le Département de l'information lui consacrera une part importante de ses travaux, non seulement d'ici à juin 1992, mais aussi durant la période de suivi.

Je tiens à mentionner deux manifestations spéciales organisées au Siège par le Département au cours du dernier trimestre de 1989. La première, organisée en coopération avec l'UNICEF et le Centre pour les droits de l'homme, a marqué

l'adoption en novembre 1989 de la Convention relative aux droits de l'enfant. La seconde a consisté en un colloque tenu à l'occasion de la Journée mondiale du SIDA, le 1er décembre, en collaboration avec le Bureau de liaison de l'OMS auprès de l'Organisation des Nations Unies et l'Ecole internationale des Nations Unies; des personnalités éminentes du monde médical qui participent à la lutte contre le SIDA ont pris part à cette manifestation.

Le Département continue à donner la publicité voulue aux travaux de l'Organisation des Nations Unies relatifs à la lutte contre l'abus des drogues. A l'occasion de la session extraordinaire que l'Assemblée générale a consacrée à cette question, en février, le Département a redoublé d'activité et a notamment assuré une vaste couverture médiatique des travaux de l'Assemblée, en particulier dans le pays hôte. En avril doit se tenir à Londres le Sommet ministériel mondial en vue de réduire la demande de drogues et de lutter contre la menace de la cocaïne. Le Département sera chargé de la couverture médiatique, des activités de publicité et de la liaison avec les médias. Pour marquer la Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues, en juin 1990, le Département organise une importante exposition photographique intitulée "Picture a Drug-Free World", en coopération avec l'International Photographic Council.

La diffusion d'informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies concernant la condition de la femme reste une des tâches prioritaires du Département. Pour marquer le dixième anniversaire de l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes le 18 décembre 1989, il a produit, à l'intention de la presse, une pochette d'information sur le rôle de la femme dans la société et sur l'état de la Convention. Pour marquer la Journée internationale de la femme, il a organisé une réunion d'information des ONG et produit une affiche, un film documentaire et un article. Actuellement, il prépare la coproduction d'un film vidéo sur les femmes et l'alphabetisation. J'ai personnellement pris l'initiative de constituer un groupe consultatif interorganisations sur les activités d'information concernant les femmes, aux fins de faciliter la communication et la coopération entre les divers organismes des Nations Unies s'occupant des questions relatives à la promotion de la femme. Ce groupe consultatif a tenu une première série de réunions durant le dernier trimestre de 1989, au cours desquelles il a préparé une nouvelle version du "Calendar of UN Women's Events". Dans toutes mes allocutions, aussi bien celles que j'ai faites l'année dernière en Amérique du Nord et en Europe et celles que je ferai cette année au Japon, j'aborde la question de la condition de la femme et de son rôle dans la société.

La récapitulation que je viens de faire a porté sur un large éventail de questions et d'activités. Cependant, les activités de promotion et la production du Département s'étendent aussi à d'autres questions comme les droits de l'homme, la décolonisation, la discrimination raciale, la prévention du crime et les handicapés, ainsi qu'à la question de l'économie mondiale et de la dette extérieure. Il est manifeste qu'en raison de l'augmentation constante du nombre des questions dont elle doit s'occuper et de leur complexité croissante, la Division de la direction des projets et de la promotion se heurte à des problèmes de plus en plus difficiles en matière de personnel et de ressources financières.

Je tiens à mentionner que le Département a produit des programmes vidéo éducatifs et des guides didactiques d'accompagnement sur plusieurs questions prioritaires dont il a été chargé de s'occuper, notamment la lutte contre l'apartheid, le maintien de la paix, la question de Palestine et le redressement

économique et le développement de l'Afrique. Ces programmes intitulés Sur les Nations Unies comprennent des textes de lecture, des modèles d'exercice, des cartes et des photographies. Il sont produits en coopération avec des sociétés commerciales, en anglais, français et espagnol, et s'adressent aux élèves de l'enseignement secondaire. L'alphabétisme est le thème d'un autre programme éducatif qui sera prochainement distribué.

Je tiens également à vous informer que toutes les dispositions ont été prises pour continuer les programmes de stages organisés par le Département à l'intention de journalistes de la presse écrite et de la radiotélédiffusion des pays en développement.

Le Département a dû répondre aux besoins des journalistes toujours plus nombreux qui viennent au Siège en vue d'établir des reportages sur les réunions de l'ONU. Ainsi, pendant la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, il a fallu émettre de nouvelles accréditations ou renouveler l'accréditation de 2 150 représentants des médias, originaires de 87 pays.

C'est pour moi un grand plaisir d'indiquer que tous nos produits d'information concernant des questions prioritaires sont maintenant distribués en anglais et en français. Cela comprend les plaquettes, brochures, dossiers, affiches et l'intégralité des nombreux produits radiophoniques et visuels du Département, tels que Bonjour l'Afrique, Femmes, Perspectives internationales et L'ONU en action. Depuis 1988, tous les communiqués de presse concernant les réunions au Siège et les activités du Secrétaire général sont eux aussi disponibles en permanence dans les deux langues de travail de l'Organisation.

Le Département collabore aussi avec un nombre croissant d'organisations non gouvernementales. Plus de 1 000 organisations bénévoles à but non lucratif nationales et internationales, ayant leur siège dans près de 100 pays sont associées avec le Département. On voit donc que le nombre des organisations non gouvernementales desservies par le Département a augmenté de 24 % au cours des deux dernières années. Ces organisations aident le Département à s'acquitter de son mandat, à savoir mobiliser le public en faveur des buts et principes de la Charte, faire en sorte qu'il les comprenne et sensibiliser aux activités du système des Nations Unies.

Par l'intermédiaire de sa Section des ONG et des relations interorganisations, le Département fournit aux ONG de la documentation et des programmes concernant toutes les grandes questions politiques, économiques, sociales et humanitaires inscrites à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies. Le programme de conférences de presse à l'intention des organisations non gouvernementales est étroitement coordonné avec les campagnes sur des grands thèmes organisées par la Division de la direction des projets et de la promotion. Entre 150 et 200 représentants d'organisations non gouvernementales nationales et internationales assistent aux conférences de presse hebdomadaires tenues par le Département, lors desquelles des hauts fonctionnaires de l'Organisation et des membres des missions permanentes auprès de l'Organisation présentent les problèmes d'actualité et en débattent. Le Département aide également certaines ONG à mettre en place des programmes d'éducation et d'information reliant les questions étudiées par l'Organisation aux préoccupations locales, nationales et internationales.

La conférence annuelle demeure la pierre angulaire du programme d'information du Département à l'intention des organisations non gouvernementales. La conférence de l'an dernier, qui s'est tenue en septembre juste avant l'ouverture de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale avait pour thème "Environment and development: only one earth" ("Environnement et développement : nous n'avons qu'une seule terre"). Cette conférence, d'une durée de trois jours, a attiré un nombre record de participants - près de 1 000, représentant 496 organisations non gouvernementales de 44 pays. La conférence de cette année, intitulée "Un monde sûr pour l'enfance - défi à relever pendant les années 90", se tiendra du 12 au 14 septembre, immédiatement avant le Sommet mondial pour l'enfance.

A propos du rôle accru des organisations non gouvernementales, je voudrais parler maintenant de l'activité du Service de liaison avec les organisations non gouvernementales. Le Service est un groupe interinstitutions, créé par le Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU), qui est animé par le Département de l'information et administré par la CNUCED. Jusqu'à il y a peu de temps, il existait des services de liaison distincts à Genève et à New York; mais il a été décidé il y a deux mois de les fusionner, de nommer un coordonnateur unique à Genève, tout en assurant une permanence à New York. L'objectif essentiel du Service de liaison avec les ONG est de mobiliser les citoyens et les ONG des pays donateurs en faveur du développement. Dans les mois à venir, le Service accordera une attention particulière au rôle des femmes dans le développement et à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui doit se tenir en 1992.

Le nombre croissant de personnes qui visitent l'Organisation témoigne aussi du regain d'intérêt envers les Nations Unies. Au seul Siège, 515 000 personnes ont suivi la visite guidée en 1989, soit 45 000 de plus que l'année précédente. La visite du Siège est offerte en 23 langues, sept jours par semaine.

La Section des services à l'intention du public est en train d'organiser une visite spéciale à l'intention des enfants, qui comprendra la projection de films vidéo, des expositions comprenant des dispositifs et des ordinateurs que les enfants pourront manipuler de sorte à les sensibiliser au monde où ils vivent, aux problèmes des enfants d'autres pays et à ce que l'Organisation des Nations Unies fait pour aider à résoudre ces problèmes. On peut voir un modèle de la visite envisagée dans la salle des pas perdus du bâtiment de l'Assemblée générale.

A la fin de 1989, la Section des services à l'intention du public a établi une liaison directe avec un ordinateur et les réservations en groupe pour les visites guidées sont informatisées. Les activités promotionnelles visant à inciter à visiter l'Organisation des Nations Unies se sont également intensifiées. Ainsi, l'été dernier, avec l'aide de la Section des services de promotion de la Division de la direction des projets et de la promotion, la Section des services à l'intention du public a produit cinq agrandissements photographiques à grande échelle invitant le public à visiter l'Organisation des Nations Unies. Ces affiches ont été montées et exposées - sans frais pour l'Organisation des Nations Unies - dans trois aéroports à l'aéroport international John Kennedy, l'aéroport des arrivées internationales, l'aéroport TWA et l'aéroport American Airlines.

On a depuis lors produit des affiches sur lesquelles figurent ces photographies, à l'intention du public et pour distribution mondiale par l'intermédiaire des centres d'information des Nations Unies, qui ont aidé le

Département à prendre des dispositions en vue d'exposer ces affiches dans des aéroports internationaux hors des Etats-Unis. Pour l'instant, il ressort de réponses reçues de Rabat, Bruxelles, New Delhi, Londres, Copenhague, Bagdad et Sydney, que les intéressés souhaitent vivement exposer ces affiches et sont dans certains cas déterminés à le faire. Des dispositions sont également prises pour apposer des affiches supplémentaires pour remplir les espaces publicitaires libres dans les aéroports John Fitzgerald Kennedy, La Guardia et Newark et des discussions sont en cours avec la New York City Transit Authority en vue de monter des affiches dans les autobus et les wagons de métro.

Des articles de magazines fournis par des compagnies aériennes, dont Pan Am et Austria Airways, à leurs passagers, ont également incité le public à visiter l'Organisation des Nations Unies et des dispositions ont été prises en vue de la diffusion gratuite de brèves radiophoniques locales pour sensibiliser le public à l'Organisation des Nations Unies.

Le nombre de personnes atteintes à l'occasion de programmes destinés à des groupes au Siège et de conférences en dehors de New York a également augmenté, en grande partie grâce à l'utilisation croissante de la radio et de la télévision. En outre, l'Organisation des Nations Unies conclura bientôt un contrat avec le Conseil de l'enseignement de la ville de New York, ce qui permettra même aux écoles dotées de ressources limitées d'organiser des visites guidées pour leurs élèves et de mettre l'Organisation des Nations Unies au nombre des organismes artistiques et culturels ayant l'aval du Conseil de l'enseignement. L'on prévoit également d'organiser une série de conférences de presse et de projections sur diverses questions traitées à l'Organisation des Nations Unies à l'intention des personnes qui suivent la visite guidée du Siège.

Le Département a répondu chaque année à plus de 50 000 demandes de documentation et a adopté une approche plus active dans ses rapports avec le public : la Section des services à l'intention du public a participé l'an dernier à la New York City Teacher's Fair et examine avec des enseignants d'autres manières de concevoir des matériaux d'information en vue de compléter la visite guidée qu'il est prévu de tenir à l'intention des enfants. Nous envisageons entre autres un bulletin d'information destiné aux enfants; un jeu "Worldly Wise", sorte de "remue-méninges" destiné essentiellement aux élèves du secondaire a déjà été produit et diffusé par l'intermédiaire des divers conseils de l'enseignement et des écoles. La Section actualise la présentation et la teneur de la documentation que le public réclame le plus fréquemment.

J'ai déjà évoqué nos efforts visant à introduire les innovations techniques dans nos centres d'information. Nous continuons en outre à élargir notre coopération avec Global Educators Motivators (GEMNET), organisation non gouvernementale à but non lucratif, en vue de la diffusion de matériaux d'information concernant les Nations Unies, grâce à l'utilisation, sans frais pour l'Organisation, d'un système informatique dénommé Service d'information des Nations Unies (UNISER). Depuis mars de cette année, les communiqués de presse sont envoyés à UNISER qui les diffuse à son tour aux établissements d'enseignement, aux organisations non gouvernementales et aux gouvernements grâce à leurs réseaux d'ordinateurs personnels, en même temps qu'ils sont publiés au Siège et on élabore actuellement des plans en vue de diffuser par l'intermédiaire de GEMNET d'autres matériaux d'information imprimés, comme par exemple des reportages et le Journal des Nations Unies.

Dans l'introduction de ma déclaration, j'ai parlé des défis qu'il nous faudra relever sur le plan des besoins techniques et des perceptions, si nous voulons nous acquitter effectivement de notre mandat fondamental - c'est-à-dire annexer les peuples du monde à bien comprendre l'action et les objectifs des organismes des Nations Unies. Pour atteindre ce but, nous devons lutter pour retenir l'attention des médias et du public dans un monde de plus en plus saturé d'information et de données; nous devons communiquer le message des Nations Unies à toute une gamme de publics très différents dans le monde entier; alors que nous nous adressons à un public multiculturel, il nous faut présenter les divers aspects d'une question donnée de manière logique et cohérente, au moyen de médias différents et dans plusieurs langues; nous devons faire en sorte que notre message atteigne ceux auxquels il est destiné.

Les éléments essentiels à prendre en compte à cet égard sont la qualité et l'actualité du produit distribué - facteurs déterminants du succès de toute stratégie d'information et de communication.

Permettez-moi de citer deux exemples d'innovations technologiques qui pourraient renforcer les efforts que le Département déploie pour s'acquitter de son mandat.

La technique du disque compact-ROM (disque optique compact à mémoire fixe) permet de rechercher en appuyant un bouton des quantités considérables d'information sur un petit disque lu sur un écran d'ordinateur. Qu'il s'agisse de science, de médecine, d'économie, d'environnement, d'agriculture, de politique publique, de droit international ou de traités, toute une collection de bibliothèques peut être stockée sur un disque facilement transportable. Les centres d'information des Nations Unies, agissant en étroite coopération avec la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, puis avec toutes les bibliothèques des Nations Unies pourraient ainsi stocker de la documentation destinée à des publics spécifiques. Une technique bon marché comme celle-là devrait permettre de transférer directement à tous les pays par l'intermédiaire des centres d'information des Nations Unies, des quantités considérables d'information et de documentation actuellement disponibles seulement dans les bibliothèques des Nations Unies à New York, Genève et Vienne et dans les commissions économiques régionales. Les centres pourraient, de la sorte, répondre aux demandes locales spécialisées d'information et de documentation concernant les problèmes et les activités du système des Nations Unies et deviendraient des maillons précieux dans le réseau d'information.

Le Département s'emploie aussi activement à mettre au point une autre méthode d'information, le projet concernant l'utilisation de vidéodisques récemment approuvé par l'Assemblée générale. Ce projet a pour objectif initial de stocker et de diffuser de la documentation officielle des Nations Unies, mais pourrait évidemment servir également pour toute autre documentation, y compris les photographies. Nous avons l'intention d'étudier les possibilités offertes par ce projet avec ceux qui l'administrent.

Dans une perspective d'avenir et pour se préparer à relever les défis, nous avons l'intention d'utiliser conjointement une technique de stockage numérique pour l'archivage des enregistrements télévisés des réunions et le procédé Betacam 1/2 pouce pour filmer sur le terrain. Le Département a acheté son premier magnétoscope au cours du troisième trimestre de 1989 et achètera le deuxième cette année. La transition complète des techniques actuellement utilisées aux techniques modernes devrait prendre de trois à quatre ans et s'échelonner jusque durant

l'exercice biennal 1992-1993. Il n'est pas possible de faire plus vite en raison des contraintes budgétaires qui se font sentir sur toutes les activités du Département. La télévision à haute définition est un autre secteur dans lequel le Département se lance en produisant une brève vidéo destinée à faire mieux connaître les Nations Unies. Dans le même temps, nous étudions la mesure dans laquelle l'Organisation peut bénéficier du système de satellite de radiodiffusion, ce qui permet de transmettre des signaux audio numériques d'un satellite directement aux auditeurs. Nous étudions également s'il est possible d'introduire des dispositifs d'enregistrement télévisé par télécommande dans certaines salles de réunions au Siège.

Nous ne pouvons évidemment pas entreprendre seuls une nouvelle stratégie de l'information. Pour la diffusion efficace de l'information, nous sommes tributaires en particulier de la coopération des Etats Membres, des organismes de presse publics et privés, des établissements d'enseignement et des organisations non gouvernementales qui appuient l'Organisation des Nations Unies.

Le Département, auquel il appartient de diffuser un message universel, a pour mandat de promouvoir la compréhension des buts et objectifs des Nations Unies et, par là même, leur réalisation. Pour cela, il faut qu'existe un climat propice à la diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information et à l'expression pluraliste des valeurs humaines universelles.

Ce comité, dans l'accomplissement de son mandat, est excellemment placé pour contribuer à la réalisation de ces nobles idéaux.

Je souhaite à nouveau que vos travaux soient pleinement couronnés de succès.

Le Département sait bien l'importance qu'a la radio pour faire connaître l'Organisation au grand public et la lui faire comprendre, en particulier dans les pays en développement. La production variée de bulletins d'informations et de programmes radio enregistrés sur bandes et les travaux de production de toutes les unités régionales se sont poursuivis sans interruption, soit au moins 34 programmes différents sur bandes en 19 langues et plus de 15 bulletins d'informations et programmes d'informations téléphonées en neuf langues. Au cours des trois premiers mois de 1990, plus de 24 nouvelles stations de radiodiffusion nous ont demandé de la documentation radio, déjà distribuée à 1 550 abonnés. En fait, notre production de programmes sur bandes a augmenté avec le lancement, cette année, de programmes sur la condition de la femme en arabe, espagnol et en français. En outre, un programme hebdomadaire en ourdou est en cours de production ici au Siège. En ce qui concerne les bulletins d'informations téléphonées quotidiens, entre 27 et 30 stations s'en servent régulièrement, à leurs frais, ce qui représente une grosse augmentation du nombre d'abonnés depuis l'année dernière. Le nombre effectif de nouveaux abonnés croît à mesure que de nouvelles stations puisent à l'occasion dans ces programmes. En outre, on fournit des bulletins en espagnol aux stations radio en Amérique latine et en Europe grâce au réseau de courrier électronique.

En 1989, plus de 160 programmes radio sur des questions touchant la lutte anti-apartheid ont été produits en anglais, et ont été adaptés en cinq autres langues par la Section des programmes anti-apartheid. Les programmes centraux et les unités régionales de la Section de la radio ont produit au moins 60 documentaires et magazines en huit langues. En outre, six films vidéo sur la lutte contre l'apartheid - notamment L'ONU en action - ont été produits en quatre

langues. La lutte contre l'apartheid sera l'un des principaux thèmes auxquels le Département accordera une attention particulière dans ses stratégies en matière d'information en 1990.

Conformément aux recommandations du Comité, le Département élargit sa coopération avec des réseaux de diffusion extérieure pour faire émettre plus largement les programmes radiophoniques de l'ONU sur ondes courtes. Deux autres organismes de radiodiffusion, Radio Tanzania et la Kenya Broadcasting Corporation, ont convenu de mettre gratuitement à la disposition du Département des installations d'émission pour nos programmes d'informations en anglais et en kiswahili. Je tiens à remercier ici les organismes en question et à encourager d'autres à nous aider à atteindre les auditeurs en leur apportant une information d'actualité. Nous poursuivons, avec succès, nos efforts pour atteindre davantage d'auditeurs en Europe, où les stations radio n'utilisent généralement pas nos programmes. Le Service de relais radio italien diffuse maintenant des programmes radiophoniques des Nations Unies en Europe tous les dimanches, sur ondes courtes et moyennes. La Fiji Broadcasting Commission présente également notre programme radio à ses auditeurs et élargira son programme United Nations in the Pacific, qui est produit à Suva. Radio Ethiopia envisage actuellement de faire diffuser UN Newsbrief et Bonjour l'Afrique par son service extérieur. Radio Vatican reçoit nos programmes radio sur bandes en anglais, de même que des programmes anti-apartheid en espagnol et en portugais, et les utilise dans ses émissions. Le Département ne ménage en ce moment aucun effort pour trouver de nouveaux créneaux pour faire diffuser nos programmes radio par des organismes de radiodiffusion dans le monde entier.

La série télévisée L'ONU en action, qui est produite en cinq langues, souvent en coproduction avec d'autres organismes et programmes du système, continue de gagner de nouveaux téléspectateurs de par le monde. Cette émission est diffusée au moins deux fois par semaine par le réseau CNN News à 90 pays, y compris les Etats-Unis, et notre liste d'abonnés payants en Europe, au Japon et ailleurs ne cesse de s'allonger. A partir de ce mois-ci, Asahi Cable TV à Tokyo, qui a 400 000 abonnés, diffuse un programme télévisé hebdomadaire de 30 minutes comprenant L'ONU en action, des documentaires et nos programmes d'informations télévisée. Le Département a réussi à faire projeter la version française de L'ONU en action à bord des vols d'Air Afrique. Les efforts se poursuivent pour que d'autres lignes aériennes commerciales utilisent nos produits pour leurs projections en vol.

Des négociations sont en cours pour faire émettre régulièrement L'ONU en action sur la chaîne One World, chaîne de télévision par satellite qui diffuse sur toute l'Europe occidentale. Une autre de nos séries télévisées à diffusion régulière, World Chronicle, s'est fait un nouveau visage et a un nombre croissant de créneaux de diffusion.

Parmi les produits visuels qui ont été distribués ou sont en cours de production, on peut citer des documentaires vidéo sur le rôle du GANUPT en Namibie, sur la coopération Sud-Sud, sur les problèmes des grandes villes, un film sur les femmes sur le marché du travail et un dessin animé sur les préjugés.

Le Département a lancé un magazine télévisé mensuel en russe qui est diffusé régulièrement en Union soviétique. Nous attendons la réponse des organismes de diffusion africains concernant un magazine régional pilote pour l'Afrique en anglais et en français.

Je suis heureuse de signaler que nous poursuivons notre collaboration fructueuse avec le Pool des agences de presse des pays non alignés. A la suite du séjour d'un fonctionnaire du Département à Belgrade, en septembre dernier, nous avons amélioré les informations que nous envoyons au Pool pour ce qui est du contenu et de la longueur des produits. Nous adressons entre 70 et 80 produits par mois, traitant essentiellement de tous les problèmes économiques et sociaux, du développement, de l'environnement, des droits de l'homme, ainsi que des manifestations et événements particuliers à l'ONU.

Dans le domaine des publications, nous venons de conclure de nouveaux accords avec des maisons d'édition étrangères pour la production en diverses langues de la revue Chronique de l'ONU. Les éditions chinoise et russe, qui étaient précédemment traduites à New York mais imprimées à Beijing et à Moscou respectivement, seront maintenant produites dans ces deux villes à toutes les étapes de la production. L'édition arabe, jusqu'ici traduite et imprimée à New York, sera désormais produite au Caire par la maison d'édition Al Ahram.

Les activités du Département dans le domaine de la publication extérieure revêtent une importance particulière pour atteindre un public plus large. Grâce à des contacts personnels avec de grandes maisons d'édition, nous avons réussi à faire publier davantage de titres des Nations Unies dans des langues autres que l'anglais et, en même temps, à leur donner une diffusion plus large. En 1989, un certain nombre de titres importants ont été publiés au Mexique, au Japon et en Italie. Parmi ces ouvrages, on peut citer une étude très thématique et détaillée sur l'état de l'environnement mondial. Une centaine d'ouvrages se trouvent actuellement auprès des éditeurs pour évaluation; la majorité des ouvrages offerts par l'ONU et les institutions spécialisées présentant un intérêt particulier pour les communautés universitaires et scientifiques, on s'est attaché particulièrement à établir des relations étroites avec les maisons d'édition universitaires.

Pour ce qui est des publications extérieures, je tiens à informer le Comité que l'Annuaire des Nations Unies est maintenant publié commercialement aux Pays-Bas. On prévoit que la distribution sera doublée et les échéances de publication mieux respectées.

Nous nous efforçons d'améliorer la qualité de nos produits d'information tout en cherchant, parallèlement, à en assurer la diffusion en temps opportun. Comme je l'ai à maintes reprises souligné dans diverses tribunes, le matériel d'information qui n'arrive pas à temps ne sert à rien. De ce fait, nous avons lancé en 1989 un vaste programme pour moderniser nos moyens de communication avec toutes les régions du monde. Dans le cadre de ce programme, nous cherchons à la fois à améliorer notre réseau de centres et de services d'information et à en renforcer les capacités de reproduire nos documents d'information sur place, ce qui nous permettra d'atteindre un public plus large. C'est avec une grande satisfaction que je vous informe que, grâce aux efforts d'un certain nombre de directeurs de centres, des pochettes d'informations destinées à la presse et autres produits d'information sur des questions prioritaires comme la sécurité internationale, la décolonisation, les droits de l'homme, la lutte contre l'apartheid et le développement, ont été adaptés dans des langues locales et ont ainsi pu être diffusés plus largement.

Au cours de l'année passée, nous avons continué à renforcer nos centres et nos services d'information. Actuellement, nous équipons 28 centres supplémentaires de leurs premiers micro-ordinateurs, ce qui porte à 54 le nombre total de centres

informatisés. La plus grande partie des 45 télécopieurs dont disposent les centres d'information des Nations Unies ont été installés et sont maintenant opérationnels. En outre, 59 bureaux régionaux - 23 centres d'information des Nations Unies et 36 bureaux du PNUD - sont maintenant reliés au système de courrier électronique du Département. Cette nouvelle technologie de communication permettra à nos bureaux régionaux de communiquer nettement plus facilement avec le Siège et de diffuser les documents d'information de façon plus efficace et en temps opportun.

Mais ce sont nos directeurs de centres qui représentent l'élément le plus important de nos efforts de renforcement des activités et des capacités fonctionnelles sur le terrain, parce qu'ils peuvent s'adresser à des publics cibles particuliers d'une part et établir des relations étroites avec la presse locale, avec les organismes de diffusion et autres relais d'information de l'autre. Le processus de restructuration a permis de rationaliser les programmes d'antenne que mène le Département par l'intermédiaire des centres d'information des Nations Unies et de les rendre plus efficaces. Le processus d'établissement de relations mutuellement profitables entre le Département et le PNUD sur le terrain a continué de recevoir une attention particulière, et sera poursuivi.

En coopération étroite avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, la Division des centres d'information des Nations Unies explore les moyens de fournir au personnel la formation lui permettant de suivre le rythme du progrès technique au Département. Une équipe de travail Département/Bureau de la gestion des ressources humaines étudie actuellement les fonctions des assistants à l'information et aux références des centres pour veiller à ce que les cadres locaux dans chaque centre d'information possèdent les compétences et la formation requises.

En 1989, le réseau mondial de centres d'information des Nations Unies a coopéré, comme par le passé, avec les principales organisations intergouvernementales, notamment la Ligue des Etats arabes, l'Organisation des Etats américains et l'Organisation de l'unité africaine pour la liaison sur les questions politiques et l'échange d'informations.

La demande croissante de documentation du Département et nos services élargis aux médias, aux organisations non gouvernementales et au grand public montrent bien en effet qu'il y a résurgence de l'intérêt public quant au rôle et aux travaux de l'Organisation des Nations Unies.

---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات بمرور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى: الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

#### 如何购买联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences depositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наведите справки об изданиях в вашем книжном магазине или напишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---